

EN SUPPLEMENT: T E K H N E

LA CITE

ARCHITECTURE

URBANISME

ART PUBLIC

**REVUE
MENSU
ELLE D'
INFORMA
TION ET
DE TECH
NIQUE**

N° 7 - 1928 - PRIX : 4 FRS

LA CITE

REVUE MENSUELLE BELGE
D'ARCHITECTURE, D'URBA-
NISME ET D'ART PUBLIC

& TEKHNE

SUPPLÉMENT D'INFORMA-
TION ET DE TECHNIQUE

**Organe de la Société Belge des Urbanistes
et Architectes Modernistes (S. B. U. A. M.)**

SIÈGE DE LA REVUE : BRUXELLES, 10, PL. LOIX

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR : R. VERWILGHEN, ING. C. C.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : ÉMILE HENVAUX

RÉDACTEURS : J. DE LIGNE, architecte, Bruxelles - J. J.

EGGERICKX, architecte, Bruxelles - H. HOSTE, architecte,

Bruges - L. VAN DER SWAELMEN, architecte-paysagiste-

urbaniste, Bruxelles - J. M. VAN HARDEVELD, Amsterdam.

**Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de
leurs articles. - Il sera rendu compte dans "LA CITÉ" de tout
ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la revue.**

ABONNEMENTS : Belgique : 35 francs. Étranger :

50 francs ou 10 belgas. - Le numéro : 4 francs,

Compte Chèques Postaux revue "LA CITÉ" N° 166.21.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux librairies

Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, Coudenberg, 58-62, Bruxelles.

TEKHNE

SUPPLÉMENT MENSUEL D'INFORMATION & DE TECHNIQUE

DEUXIÈME ANNÉE (NOUVELLE SÉRIE) - 1928. - NUMÉRO 7

LA CONSTRUCTION RAPIDE

M. A. Bloc, ingénieur des Arts et Manufactures, a donné récemment, dans la revue « La Science et la Vie », un aperçu assez détaillé de la nouvelle méthode de construction rapide imaginée par l'architecte H. Sauvage pour l'édification de grands immeubles d'appartements.

Voici quelques extraits de l'article en question :

« L'avion, le train, l'auto, le mobilier, indispensables à la vie moderne, se construisent aujourd'hui dans de vastes usines méthodiquement organisées. Seul le bâtiment a conservé presque entièrement ses empiriques méthodes de construction. »

Ces méthodes aboutissent à ceci : les frais généraux considérables, occasionnés par l'inorganisation de la construction forment, pour finir, un total estimé à environ 40 p. c. de la valeur de l'immeuble envisagé.

Dans le but de remédier à semblable et coûteuse routine, l'architecte Sauvage avait envisagé le procédé des cellules à carcasse métallique, montées complètement à l'usine, puis assemblées les unes aux autres sur place et définitivement. C'est à l'aide de ce procédé qu'il exécuta en trois jours une habitation composée de 8 éléments (salon des arts ménagers, Paris, 1926).

Cependant, M. Sauvage se rendit compte que cette méthode était rendue inefficace

dans la pratique, parce que les moyens de transport actuels ainsi que les moyens de montage laissaient encore trop à désirer (grues, derricks, camions rapides et volumineux). Il établit donc pour ses propres travaux un système de construction, non plus de cellules, mais d'éléments cellulaires : poutres, cloisons, planchers fragmentés, faciles à construire, à transporter et à assembler. D'après cette méthode fut construite une villa de 17 pièces (deux étages) en 42 jours. Les murs extérieurs creux sont constitués intérieurement par des panneaux de solomite, et extérieurement par des plaques de fibres de canne à sucre comprimées (celotex).

Le succès de cette entreprise a permis ensuite l'édification d'un immeuble de 8 étages, en plein centre de Paris. Voici les détails que donne, sur cette construction, M. l'ingénieur Bloc :

« Les fermes verticales, poutres et traverses sont en béton de ciment armé. Le plancher est également fait de dalles juxtaposées en ciment armé. Après la pose des dalles formant le plancher du premier étage, on assemble de nouvelles fermes verticales au-dessus des premières, on les relie par des poutres et traverses, et, de nouveau, les carreaux de ciment interviennent pour couvrir le premier étage et servir de plancher au deu-

ECLAIRAGISME

xième. La construction se poursuit ainsi automatiquement jusqu'au dernier étage, qui se terminera par une terrasse, également faite de dalles de ciment recouvertes de callendrite, ou de toute autre matière analogue, avec aux extrémités, des cheneaux en béton naturellement préparés à l'avance.

Les murs sont également constitués par des panneaux en béton armé, avec revêtements en pierres. Ceux de l'intérieur sont posés en utilisant les planchers, ce qui évite les échafaudages. Les portes et les fenêtres prennent leur place aussitôt, de sorte qu'un étage se termine pendant la construction de l'étage supérieur. Les parqueteurs, carreleurs, fumistes, électriciens, peintres ont ainsi un étage à leur disposition alors que l'immeuble commence seulement à s'élever.

On voit par là que le procédé, en somme très neuf et très hardi, permet de réaliser d'importantes économies de main-d'œuvre (utilisée d'une manière beaucoup plus rationnelle que partout ailleurs) et surtout de temps. De plus la surveillance est très simplifiée, et les vols presque impossibles, chaque pièce étant immatriculée. Un tel chantier emploie très peu d'eau, puisque les pièces arrivent toutes prêtes à être posées; enfin les gravois sont supprimés, alors que, dans la construction courante, on en prévoit généralement autant de mètres cubes qu'un immeuble de huit étages comporte de mètres carrés de superficie.

Peut-être est-on tenté de reprocher à ce procédé la standardisation obligatoire de tous les éléments qui constituent une maison, notamment des ouvertures de dimensions rigoureusement semblables, des pièces égales en superficie. En réalité, l'uniformité absolue ne s'impose pas, et il est toujours possible d'introduire des modifications à la condition d'adopter en tout et partout un des multiples d'une dimension prise pour unité. D'ailleurs l'esthétique architecturale n'en souffre aucunement, et les conditions imposées à la standardisation permettent de communiquer à l'ensemble une simplicité très élégante. »

LA QUESTION DE L'ECLAIRAGE RATIONNEL demande, dans tous les cas de quelque importance, la compétence d'un spécialiste. Voici, à ce propos, ce qu'écrit M. Cabrerets, dans un quotidien parisien :

L'institution de « l'heure d'été » a pour objet d'économiser l'électricité, le gaz, le pétrole, en nous permettant d'achever la journée de travail avant le crépuscule.

C'est fort bien. Mais il en découle une autre conséquence, le plus souvent inaperçue : le rendement de notre travail se trouve accru, du seul fait que nous travaillons à la grande lumière du jour, qu'aucune lampe ne saurait concurrencer.

Les rapports qui existent entre l'éclairage et la fatigue des travailleurs sont si importants qu'il faut les porter à la connaissance de tous.

Dans certaine usine, 83 ouvriers sur 100, examinés par un oculiste, durent être munis de lunettes. Aussitôt, sans aucun changement, ni dans le temps, ni dans la méthode de travail, la production de l'usine s'accrut de 28 p. c.

Les ouvriers munis de lunettes voyaient mieux, et sans fatigue, les détails de leur tâche.

Cependant, « si l'on avait adopté dès le début un éclairage suffisant, nous dit l'ingénieur spécialiste Wetzel, le même accroissement de production aurait été acquis et la distribution des lunettes évitée — en même temps, bien entendu, que la myopie acquise par les ouvriers. »

Dans ce cas particulier, y avait-il mauvaise volonté de l'industriel? Pas le moins du monde. Ce pauvre homme prenait, lui aussi, de la myopie à sa table de travail, dans un cabinet fortement mais mal éclairé.

Car la lumière intense ne constitue pas forcément un bon éclairage.

Le bon éclairage, c'est celui du grand jour

dans la rase campagne, sous un ciel légèrement gris.

La lumière du soleil est alors bien diffusée, uniforme, sans ombres portées crues, comme sans éclats éblouissants.

Voilà ce qu'il faut réaliser dans les endroits où nous travaillons. Le réaliser de jour par la bonne disposition des verrières, de nuit par l'utilisation rationnelle des lampes.

La détermination de l'éclairage rationnel constitue, aujourd'hui, pour chaque cas donné, un problème qui exige l'intervention d'un spécialiste.

On ne saurait, en effet, s'en rapporter au jugement de l'œil.

Quel rapport établissez-vous entre un beau clair de lune d'été et la lumière du soleil? Sur cent personnes questionnées, 99 répondront : « Le soleil éclaire dix, trente, cinquante fois plus que la lune. » Les plus audacieux diront cent fois. Ceux qui soupçonneront une « colle », dans cette demande, diront : mille fois. Mais le physicien leur expliquera que c'est trois cent mille fois!

Et cependant, on peut lire son journal par un beau clair de lune.

Autre exemple de la délicatesse de notre œil. Nous apercevons sans grande difficulté une bougie placée à 27 kilomètres. L'énergie lumineuse reçue par l'œil est alors si petite qu'il faudrait l'accumuler pendant un milliard d'années pour élever d'un seul degré la température d'un centimètre cube d'eau!

Tel est l'outil délicat que nous saccageons tous les jours, précisément parce qu'il est de première qualité.

Comment le soigner?

Ainsi que je l'ai dit, la disposition de l'éclairage, dans un local donné, exige l'étude d'un spécialiste.

La hauteur de suspension des lampes, la réflexion des murs et des plafonds, la forme des diffuseurs, autant de facteurs qui interviennent.

Citons seulement, toujours d'après M. Wetzel, quelques résultats acquis par une compagnie américaine d'éclairage à Chicago.

Cette compagnie a répondu à l'appel de milliers d'usines désirant « rationaliser » l'éclairage de leurs ateliers.

Dans un atelier de polissage, l'ancien éclairage se mesurait par le chiffre 38. Après la réforme, il se mesurait par 120. Le coût de cette réforme ne dépassait pas 1,4 pour cent du montant des salaires. Cependant, la production s'accrut de 8,5 pour cent.

Dans un atelier de montage de carburateurs, la réforme fit passer l'éclairage de 20 « lux » (le lux est l'unité d'éclairage par mètre carré) à 120 lux. Accroissement de production : 12 pour cent; coût de la réforme : 0,9 pour cent des salaires.

Par contre, à l'International Magazine Company », de New-York, les ouvriers se plaignaient de maux de tête et d'une fatigue des yeux, dus à l'éblouissement d'un éclairage mal agencé.

La réforme de l'éclairage réduisit d'un quart la dépense d'électricité, tout en faisant disparaître la fatigue du personnel. Et l'accroissement de production fut de 10 pour cent.

Nous pourrions citer des centaines de tels exemples. Nous pourrions citer encore des solutions qui, une fois trouvées, paraissent élémentaires (tel l'éclairage de la chaussée d'un pont en lumière rasante, au lieu de son éclairage par des réverbères éblouissants pour les automobilistes).

Tous les problèmes particuliers résolus jusqu'ici nous montrent que nous ne savons pas encore utiliser la lumière.

LE CONGRES INTERNATIONAL DE L'ECLAIRAGE 1928

Au cours du Congrès de l'Eclairage, qui a réuni récemment en Amérique des délégués de la plupart des pays du monde, différents rapports très intéressants furent présentés.

C'est ainsi que le Comité Américain a défini comme suit les buts de l'éclairage des rues : on cherche tout naturellement à diminuer les risques de la circulation, à augmen-

ter la valeur foncière, et à ajouter à l'attrait de la rue.

Différentes applications furent discutées. Un délégué signala qu'il avait été possible d'attirer la circulation vers des rues commerçantes en intensifiant l'éclairage. Une diminution proportionnelle des crimes commis dans les environs fut constatée.

Le délégué anglais, M. Patterson, fit rapport sur les spécifications-types adoptées en Angleterre pour l'éclairage des rues. Ces spécifications scientifiquement déterminées visent les différents types d'éclairage, la hauteur et la distance des poteaux, etc.

M. Taylor, délégué anglais, fit part à l'assemblée des observations faites en étudiant la réflexion de la lumière artificielle par les différents pavements de rues.

MM. J. A. Macintyre et H. Buckley, membres du Laboratoire National de Physique en Angleterre, présentèrent une thèse sur la « Protection des tableaux et des pièces de Musée contre la dégradation des teintes ».

Les rayons ultra-violetts attaquent les teintes, et c'est contre eux qu'il faut agir.

La question est d'autant plus urgente que les fabricants de couleurs ne s'attachent pas à obtenir des produits qui résistent de nombreuses années. Beaucoup de chefs-d'œuvre des maîtres contemporains sont destinés à périr si l'on ne les soustrait pas à l'action dissolvante des rayons ultra-violetts.

Le problème est compliqué : il s'agit de trouver une lumière débarrassée de ces « parasites » et en même temps susceptible de présenter les tableaux sous leur meilleur jour.

Les conférenciers ont procédé à de nombreuses expériences au sujet de l'emploi de verres jaunes et verts filtrant les rayons qui traversent le ciel. La tâche est ardue parce que le ciel est parfois bleu, parfois d'un rouge jaunâtre au coucher du soleil, et que les combinaisons des couleurs du soleil et du verre sont parfois nocives.

Reprenant une recette à base de quinine qui protège les visiteurs des Hautes-Alpes, les délégués anglais étudient la possibilité d'utiliser le sulfate de quinine pour éliminer les rayons ultra-violetts.

M. P. J. Waldram, ingénieur-éclairagiste qualifié de « crime contre la santé publique » la construction de quartiers d'affaires surpeuplés, avec leurs gratte-ciels qui masquent le soleil.

Le manque de place, continue-t-il, est fatal au travailleur des villes; les substituts de l'air et de la lumière que nous créons, quels que soient leurs mérites, ne remplacent pas l'air pur et la lumière du jour.

La cure solaire n'est-elle pas d'ailleurs un remède efficace contre de nombreuses maladies?

Si les citadins sont en général moins robustes que les campagnards, ce n'est pas surtout à cause de leurs occupations sédentaires — beaucoup d'athlètes sont des travailleurs sédentaires — mais leur infériorité provient du manque d'air, de lumière, de soleil.

D'après l'orateur, la solution réside dans la défense de bâtir des immeubles trop près les uns des autres. Ces mesures rencontrent l'opposition des hommes d'affaires obstinés à utiliser tous les recoins possibles dans un rayon restreint. Tôt ou tard cependant, l'opinion publique aura raison de cet obstacle et réclamera des lois régularisant les constructions.

M. Waldram croit d'ailleurs que la concentration présente de sérieux désavantages économiques, en compliquant la circulation; le téléphone rend d'ailleurs cette concentration moins utile.

M. Waldram demanda en conclusion l'adoption d'un code international résumant les règles uniformes à l'usage des architectes. Lui-même suggéra :

« Les installations ne permettant pas de voir le ciel à hauteur de table ne conviennent pas pour les travaux de bureau et que leur construction n'est pas souhaitable ».

(Communication du « Bureau d'Etude Philip ».)

« LA CITE » A POUR TACHE

DE DOCUMENTER SUR LES PROBLEMES LES PLUS DIVERS, MIS EN JEU PAR L'EFFORT ARCHITECTURAL CONTEMPORAIN.

LE PROBLÈME DES CIMETIÈRES MODERNES

L'architecte paysagiste M. L. Latrobe-Bateman, A. M. T. P. I., étudiait récemment, dans « Garden-Cities et Town-planning » les réformes à apporter à l'agencement des cimetières modernes, et leur relation au plan d'ensemble de la Cité.

Lorsqu'on établit un plan général d'extension prévoit-on toujours l'emplacement nécessaire et convenable pour le futur cimetière?

Anciennement c'était autour de l'église que l'on groupait les tombes (les cimetières anglais primitifs « churchyards » restent un modèle de cette mode). Ces premiers emplacements étaient rapidement insuffisants. On faisait choix alors d'autres terrains situés à une distance convenable des centres habités. Mais aujourd'hui est-il possible de déterminer, même avec un minimum de précision, l'extension d'une ville, d'une agglomération? Et nombreux sont les cimetières, aménagés loin d'un centre, qui se voient aujourd'hui complètement encerclés par le développement d'une agglomération.

M. D. Simons, qui fait autorité en cette matière, écrivait : « nos grands cimetières doivent être tenus en égale considération de toutes organisations communes de notre temps; ils seront aménagés pour satisfaire au mieux les nécessités religieuses, scientifiques et économiques. Ils seront véritablement des endroits de repos, et protégés de toute intrusion, de tout voisinage inconvenant ».

Les cimetières de l'Amérique du Nord peuvent assurément servir d'exemples. Leur agencement, la beauté de leurs plantations leur donnent plus l'aspect de parcs que des cimetières que nous connaissons. L'auteur de l'article ajoute que les Américains sont parvenus à cette maîtrise grâce aux nombreux travaux d'extension d'anciens cimetières qu'ils eurent à faire; aussi d'ailleurs à leur désir de créer chez le public le goût de telles ordonnances.

Un des plus intéressants exemples de ci-

metières européens serait celui de Saffron Hill (Leicester). L'ordonnance, géométrique, se caractérise par des tracés cruciformes. Une série d'avenues et de sentiers bordés d'arbres et de haies vives mènent à une composition centrale, où sont disposés les monuments principaux. Le cimetière de Cedar Hill (Floride) est remarquable par son adaptation aux reliefs du sol, et par les ressources qu'en a tirées l'architecte. Ce cimetière est basé sur la formule américaine du « parc ». Il est sis à flanc de coteau, et doit offrir place pour un nombre considérable d'années. Une des difficultés auxquelles se heurte l'architecte, dans le cas du « park-cemetery » est la judicieuse répartition des emplacements réservés aux tombes et de ceux servant spécialement aux voies, allées et plantations.

Il apparaîtra à tous que la réforme capitale qui doit être abordée avant toute autre dans le problème du cimetière moderne est l'uniformité (relative) des monuments funéraires : réglementation de hauteur et d'emploi des matériaux.

M. Latrobe-Bateman suggère spécialement l'interdiction de matériaux artificiels, de grillage, ferrures encerclant les tombes. Les voûtes seront toujours souterraines, les massifs de terre des tombes mêmes seront uniformément abaissés jusqu'à environ 10 à 15 cm. au-dessus du sol.

Pour conclure, l'auteur assure qu'il faut en arriver à considérer le cimetière comme un parc du souvenir (memorial-park), et non comme « un lieu désordonné où se mêlent des tombes, des catacombes et des pyramides ».

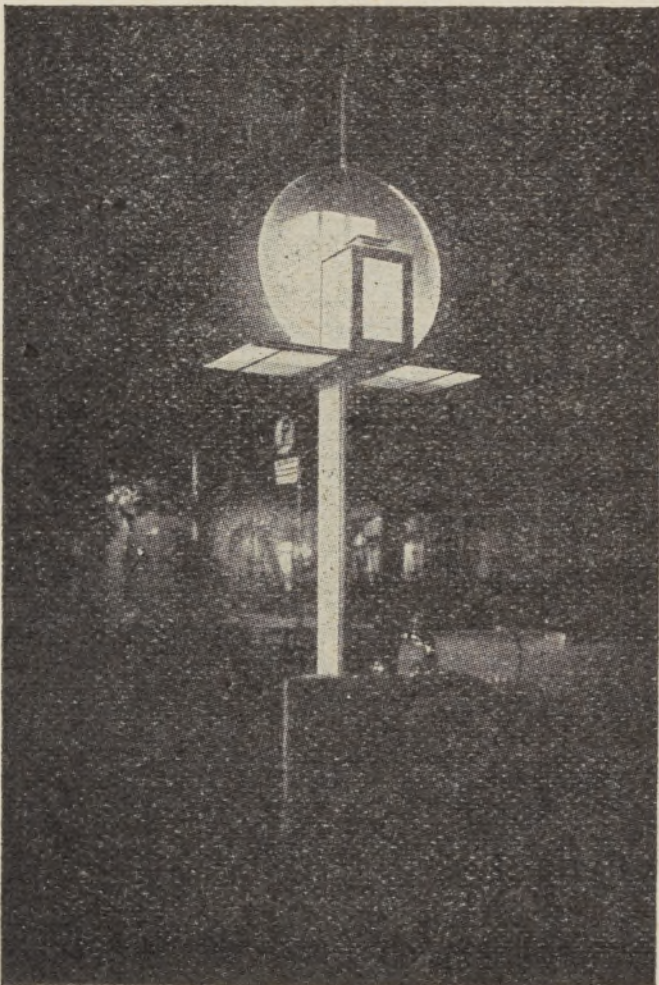
« LA CITE »

PUBLIERA ULTERIEUREMENT UNE ETUDE APPROFONDIE SUR QUELQUES REALISATIONS CONTEMPORAINES, NOTAMMENT LES GRANDS CREMATOIRES ET QUELQUES EXEMPLES TYPIQUES DE CIMETIERES MODERNES.

EQUIPEMENT DE LA RUE



La municipalité d'une de nos villes industrielles a fait placer, dans plusieurs de ses rues et à quelques carrefours, des appareils de réglementation du trafic — dont on peut voir ci-contre un exemple.



Quand donc comprendra-t-on, chez nous, qu'il n'est plus de saison de « jouer avec les ornements » et qu'il faut s'exprimer clairement et simplement, même lorsqu'on s'adresse aux conducteurs de véhicules rapides.



Le cliché précédent et celui ci-contre — exécutés d'après la revue « Das Neue Frankfurt » — montrent qu'on peut fort bien ménager l'aspect de la rue et servir ses exigences les plus diverses : circulation, éclairage, confort et publicité.

A PROPOS DE LA LOI LOUCHEUR

On n'ignore pas que la loi Loucheur, récemment votée par le Parlement français, a été accueillie de façons fort diverses par les architectes, urbanistes, sociologues et les nombreux professionnels du bâtiment.

A l'étranger aussi, les commentaires publiés à l'occasion de ces nouveaux décrets furent variés et multiples.

Rappelons brièvement l'objet et le mécanisme de la loi Loucheur.

Le titre en est : « Loi établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements en vue de remédier à la crise d'habitation ».

Programme : En cinq années, soit de 1929 à 1933, la France construira 260,000 logements, dont 200,000 habitations individuelles et 60,000 logements à loyer moyen (c'est-à-dire ne dépassant pas 35,000 fr.).

Financement : sept milliards sont prévus pour la construction des 200,000 habita-

tions, tandis qu'on évalue à 4,8 milliards le total nécessaire pour la réalisation des logements à loyers moyens.

Le financement de la vaste entreprise se fera grâce à des avances à 2 p. c. s'élevant annuellement à 2 milliards 350 millions et à des subventions annuelles de 150 millions de francs.

Innovations de la loi Loucheur, comparée à notre politique d'habitations à bon marché, d'après le colonel L. Lemercier (article publié dans « Le Soir ») :

1° La loi française s'applique aussi bien aux logements (appartements) qu'aux maisons individuelles.

2° La fixation rigoureuse d'une limite de revenus pour les bénéficiaires des avantages offerts par la loi (5,000 francs imposables).

3° La politique de location n'est plus envisagée qu'accessoirement — pour des familles misérables, ou ne pouvant se fixer;

4° Annuité faible (réduction de la rémunération du capital à 1,25 p. c. de la valeur de l'immeuble, plus gestion et entretien);

5° Enfin, la nouvelle catégorie d'habitations envisagée : les logements à loyer modéré destinés à la classe moyenne.

Voici la critique des chiffres, telle que la publia sommairement la revue « Das Neue Frankfurt » :

Chiffre actuel des logements en France : dix millions. Augmentation proportionnelle « per annum » du fait de la réalisation de la loi Loucheur : 0,52 p. c.

Habitabilité moyenne d'un logement : deux cents ans. Déchet annuel en logements, en France : 50,000 logements, soit une proportion de 0,50 p. c. Edification « per annum » par la loi Loucheur : 52,000. Excédent réel : **2,000** logements.

Ces données établissent les comparaisons suivantes : La France va construire annuellement (depuis 1929) 52,000 logements, tandis que l'Allemagne a construit annuellement jusqu'en 1927 : 200,000 logements. Ou encore, par 100,000 habitants, la France fournira 120 logements d'excédent annuel, tandis que l'Angleterre, jusqu'ici a atteint le chiffre de 290, la Hollande celui de 600.

Ces chiffres et ces dates sont assez significatifs pour qu'ils se passent d'autre commentaire.

Les critiques les plus vives sont sans doute celles que publie la Commission juridique et administrative de l' « Union professionnelle française du bâtiment », dans les pages de « La Construction Moderne » :

« La loi Ribot, vieille maintenant de plus de vingt ans, avait posé d'admirables principes. En la remaniant quelque peu, ou plus simplement en cherchant à l'appliquer d'une manière généreuse et intelligente, cette loi était suffisante pour conjurer en France la crise du logement et pour faire de la France un des pays d'Europe les plus sains et les plus confortables, comme le sont aujourd'hui l'Allemagne et l'Angleterre. Mais la loi Ribot a été « torpillée ».

Les signataires de cette manière de manifester expliquent et démontrent l'incurie, la

négligence, l'imprécision, l'arbitraire de l'administration lorsqu'il s'est agi de l'application de la loi.

« Les rapports annuels que le Conseil supérieur des habitations à bon marché soumet au Président de la République et qui sont destinés à renseigner le public et le Parlement sur l'application de la loi Ribot, donnent une impression d'abandon, de renoncement, d'imprécision, de découragement et de tristesse même qui déconcertent le lecteur. »

Ces rapports sont très explicites pour ce qui concerne l'effort de construction des pays étrangers (Angleterre, Belgique, Allemagne, Tchéco-Slovaquie, U. R. S. S.) mais ils sont très imprécis sur la situation de la France.

L' « Union professionnelle du bâtiment » continue ainsi : « Il est vraiment étonnant qu'en face des statistiques intéressantes, qui nous sont fournies par les pays étrangers, l'administration ne soit pas capable, ou plus exactement, ne veuille pas fournir un tableau des résultats acquis. C'est que, probablement, ces tableaux ne seraient pas à son avantage et feraient ressortir l'incapacité des Offices, des Sociétés de Crédit, et des Sociétés d'Habitations à bon marché actuellement existants. »

Enfin une autre critique que formule vigoureusement l'Union professionnelle à ceux qui furent chargés de l'application de la loi Ribot, est : « les quelques crédits alloués par la loi Ribot aux constructeurs ont donné lieu à un arbitraire administratif inouï ! » Un cas singulièrement typique du zèle administratif est ensuite cité.

Passant à l'examen de la loi Loucheur, l'Union professionnelle écrit : « Il est évident que si la loi Loucheur doit être appliquée avec les mêmes principes que la loi Ribot et par les mêmes fonctionnaires, il vaudrait mieux la supprimer tout de suite car c'est le seul moyen d'éviter le « scandale de la loi Loucheur » qui est imminent. »

Plus loin l'Union professionnelle aborde la critique point par point de la nouvelle loi, et commence la présentation « d'un pro-

LACITÉ

ARCHITECTURE • URBANISME • ART PUBLIC

ANNÉE 1928

VOLUME VII

NUMÉRO 7

L'ARCHITECTURE EN BELGIQUE

LES TRAVAUX DE JAN B. LAUWERS

C'est le 31 décembre de l'an dernier qu'un arrêté royal, mettant fin aux discussions du jury, attribuait à Jan B. Lauwers un premier prix de quinze mille francs pour sa participation au Concours du Prix de Rome. Ce succès força l'attention de beaucoup sur le jeune constructeur. Ceux qui ne le connaissaient pas, ou fort peu, jusqu'alors, furent surpris de son œuvre déjà considérable, et surtout de l'esprit qui anime cette œuvre : précision dans le problème utilitaire, ressources techniques, effort sans cesse accentué vers le dépouillement des formes, vers la simplicité plastique. (Mais de ceci on pourra juger, mieux que par des mots, par les reproductions des travaux de Lauwers, publiées ci-après).

En matière de technique, le constructeur fait appel aussi bien aux innovations, aux méthodes les plus récentes qu'aux matériaux consacrés par la tradition : tout dépend du problème posé et de sa résolution économique et pratique. Quant à la mise en œuvre, Lauwers aime à répéter qu'il doit à un père, véritable artisan, le goût et la joie du travail précis achevé avec soin.

Par suite d'erreur le fascicule précédent de " La Cité " a eu ses pages numérotées de 85 à 100. Nos lecteurs voudront bien rectifier et lire ce même numérotage de 69 à 84,

Au reste, un bref aperçu biographique peut aider dans l'appréciation de l'œuvre du constructeur.

Né à Malines en 1898, il fait ses premiers études à l'Athénée de cette ville. 1914 l'y trouve fréquentant les cours du soir de l'Académie. Vint la guerre. Jusqu'en 1916, Lauwers travaille comme ouvrier, en Angleterre, successivement aux champs, dans une scierie, dans une menuiserie, puis il est maçon. De 1916 à 1918, il est jeté dans la tourmente (il est téléphoniste à l'artillerie). 1919. Lauwers suit les cours spéciaux pour militaires à l'Académie de Malines; puis travaille au service des bâtiments militaires. 1920. Il est dans les Flandres comme délégué de l'architecte A. Dumont; puis adjoint technique au haut Commissariat Royal de Poperinghe. Il construit, en 1922, pour le Dr Brutsaert, une ferme à Ypres, laquelle obtient le 2^e prix au Concours pour „le prix du roi”. De nouvelles réalisations : des maisons et des bâtiments ruraux à Kemmel et à Locre. Collaborateur de l'architecte A. Dumont, Lauwers surveille l'édification des églises de Kemmel et Locre, ainsi que la maison communale de cette dernière commune. Puis en 1925 il dirige l'achèvement de l'École Normale de Jodoigne. Ses propres travaux de cette année : deux monuments funéraires au cimetière de Malines (1925); la transformation d'un magasin à Malines (1926); la transformation d'une librairie (1927). Fin 1927 paraissait l'arrêté royal du „prix de Rome”. On notera que la plupart des travaux reproduits ci-après sont récents, et que parmi ceux-ci beaucoup sont en cours d'exécution.

Enfin Jan B. Lauwers vient d'être nommé professeur à l'Académie des Beaux-Arts de sa ville natale.

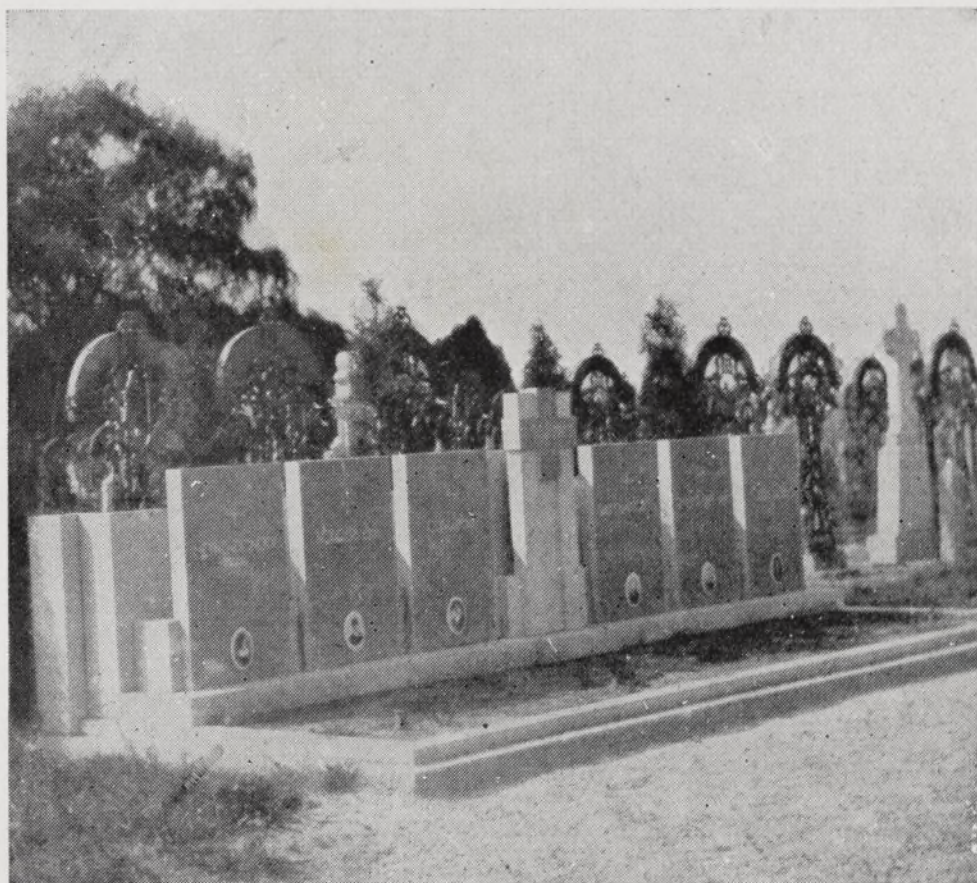


TRANSFORMATION DE MAGASIN A
MALINES 1927. FAÇADE EN ENDUIT COLORÉ

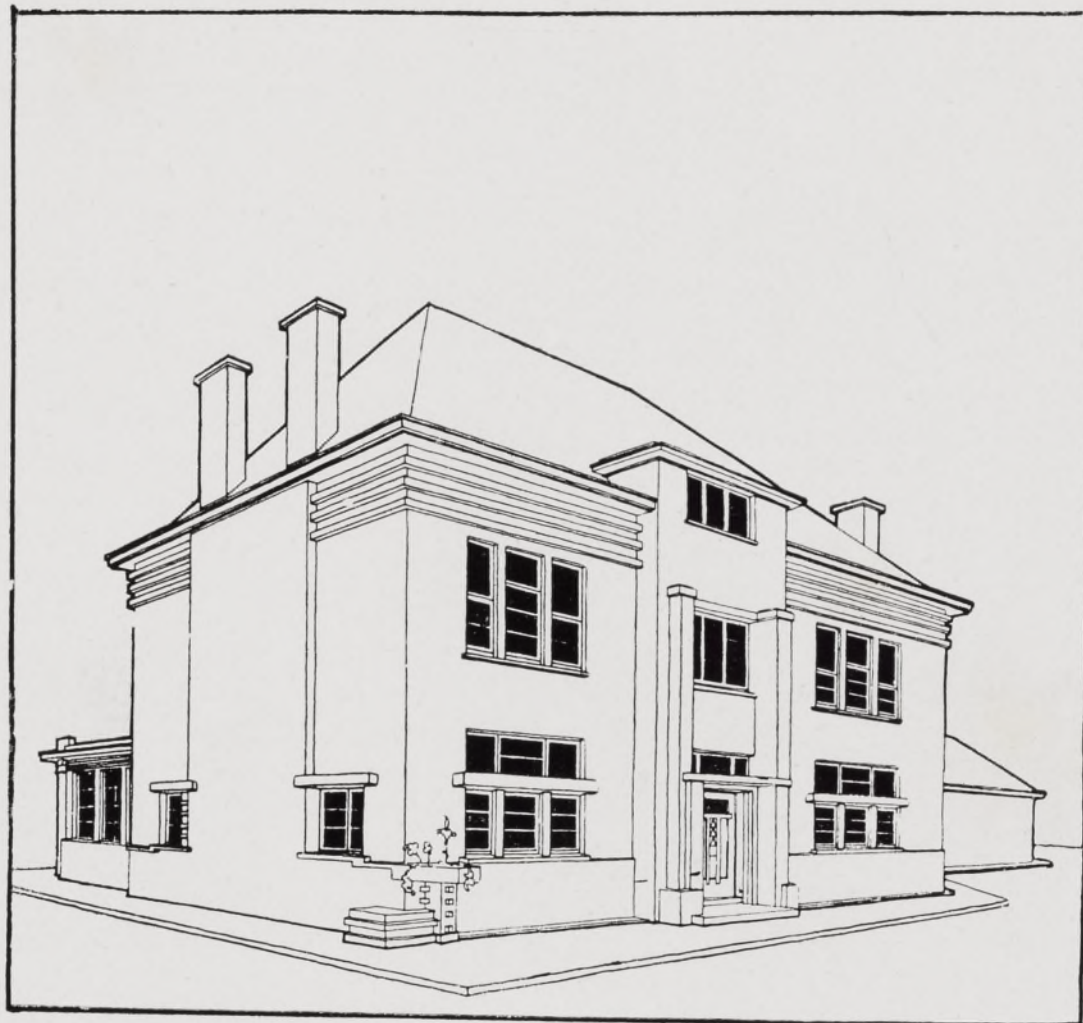
TRANSFORMATION D'UNE
HABITATION A WAVRE N. D.
1927. FAÇADE EN TERRANOVA



MONUMENT (Petit Granit Belge)
ÉRIGÉ A ARENDONCK,
1927, AUX VICTIMES DE
L'EXPLOSION DE DYNAMITE

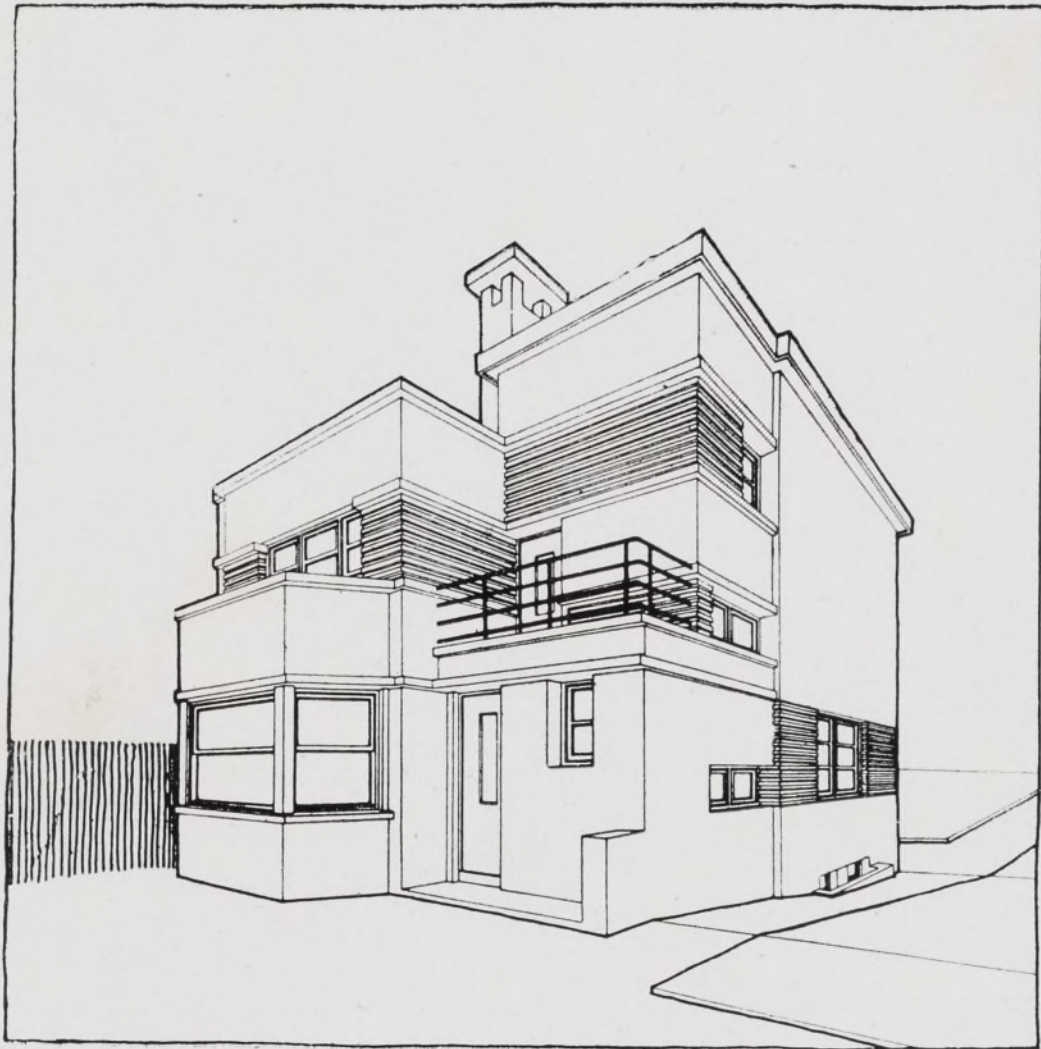


HABITATION A KEMMEL, 1923
BRIQUES LOCALES ET TUILES

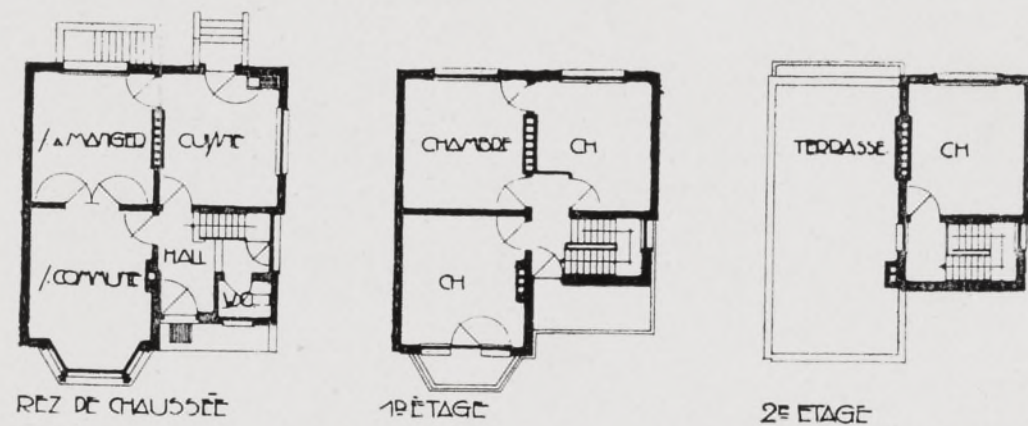
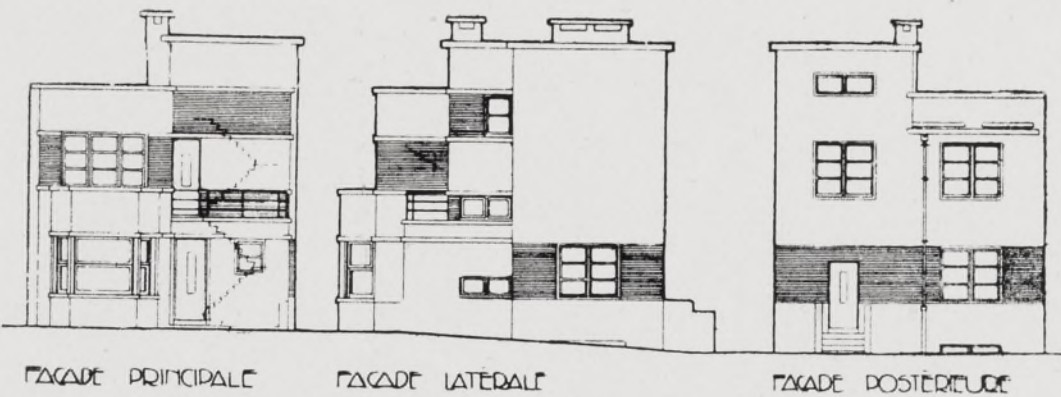


MAISONS JUMELÉES (en construction) MALINES. BRIQUES PAEPESTEEN DE BOOM AVEC JOINTS CREUX





MAISON EN EXÉCUTION A MALINES. PERSPECTIVE ET, CI-DESSOUS, PLANS.

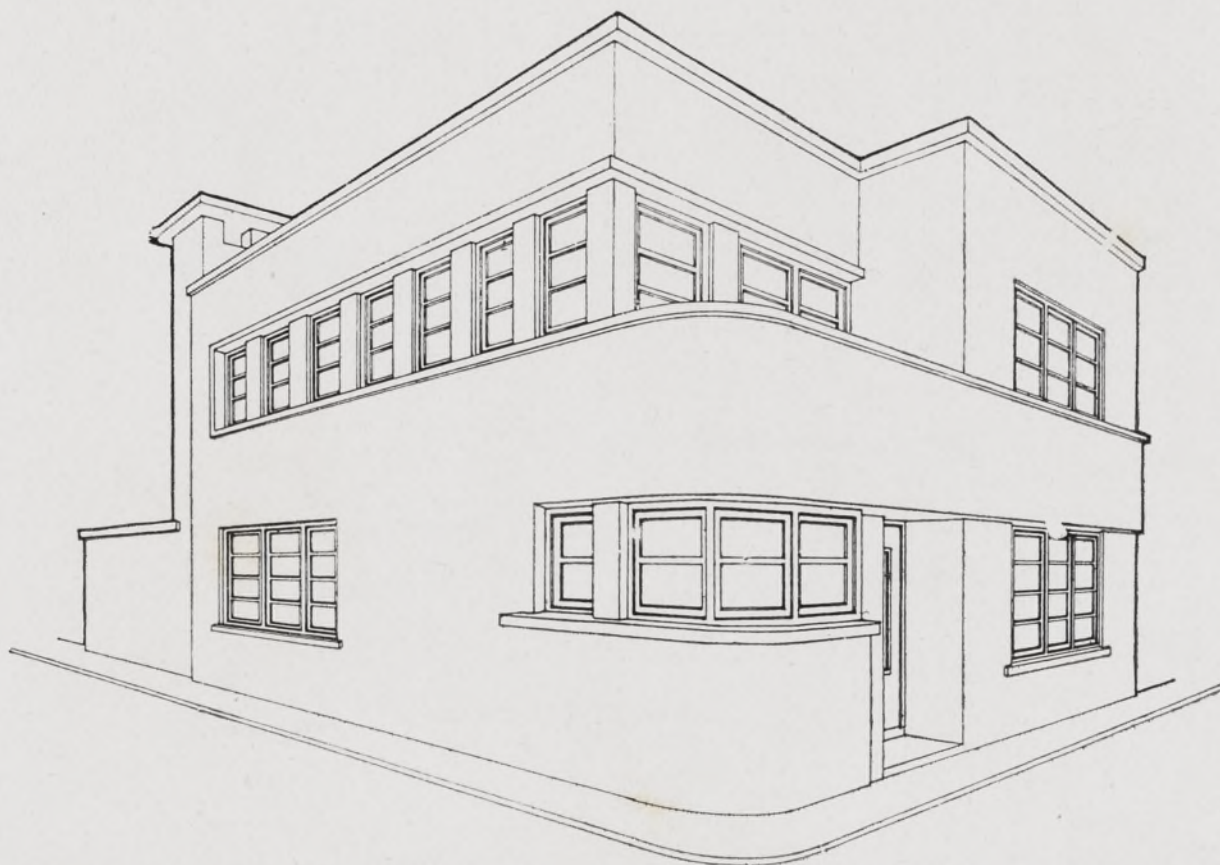


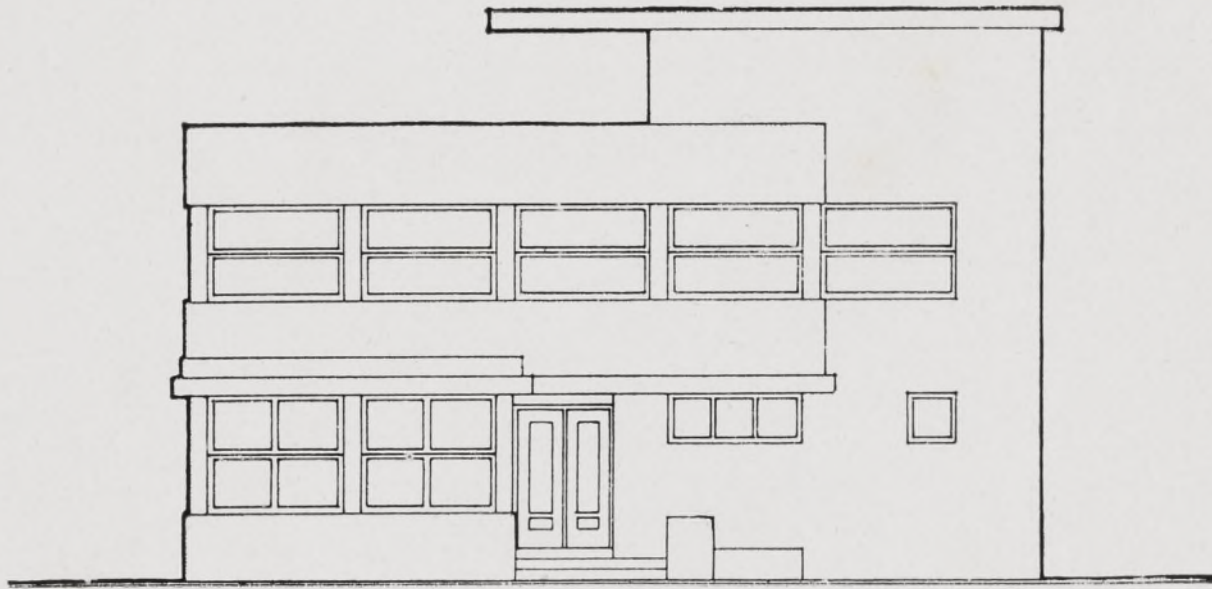
EXÉCUTION EN BRIQUES KLAMPSTEEN DE BOOM A JOINTS CREUX. TERRASSE ASPHALTÉE. CHASSIS COSYN.

MAISON A VILVORDE (en construction).
PIERRE ARTIFICIELLE. ENDUITS COLORÉS
STEINPUTZ ET EDELPUTZ

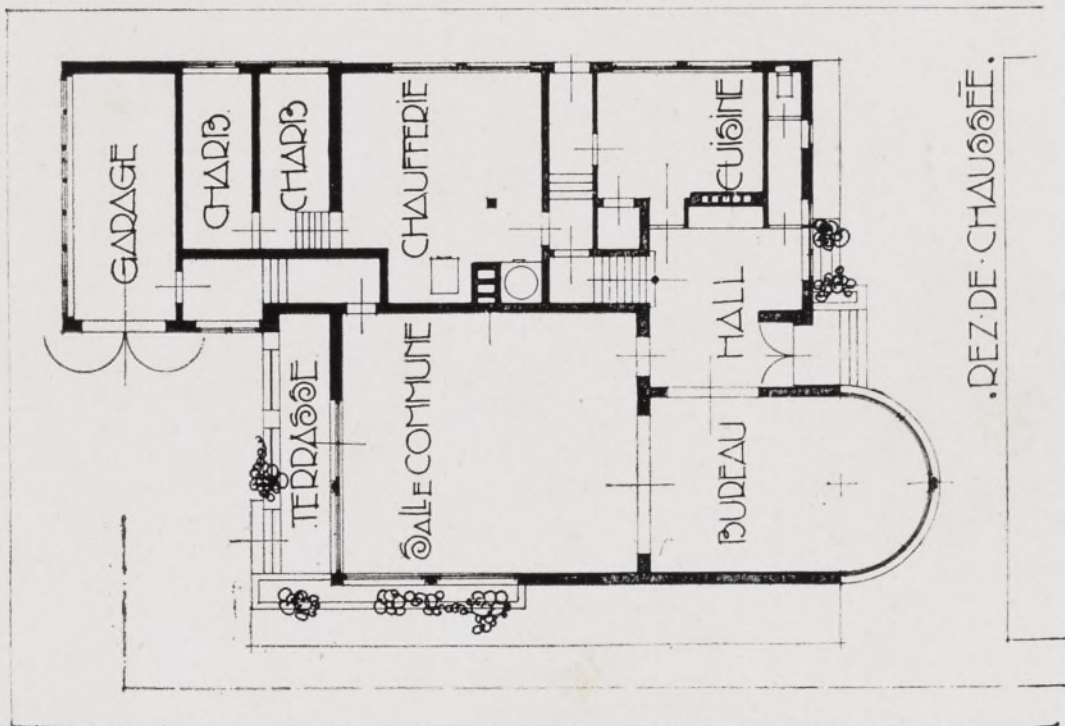
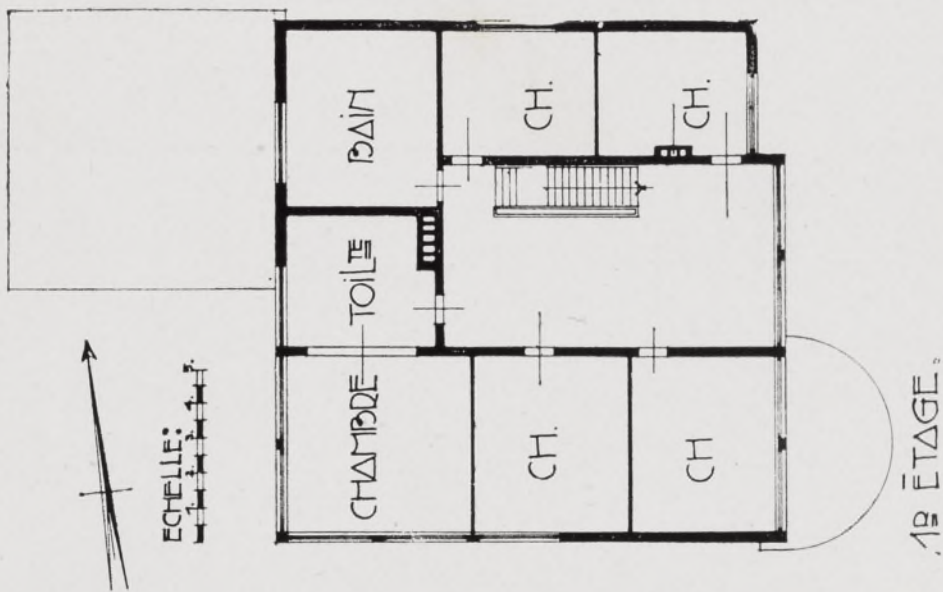


MAISON EN EXÉCUTION
A ARENDONCK. BRIQUES
DE BEERSSE. TERRASSE
ASPHALTÉE. SEUILS EN
PIERRE ARTIFICIELLE

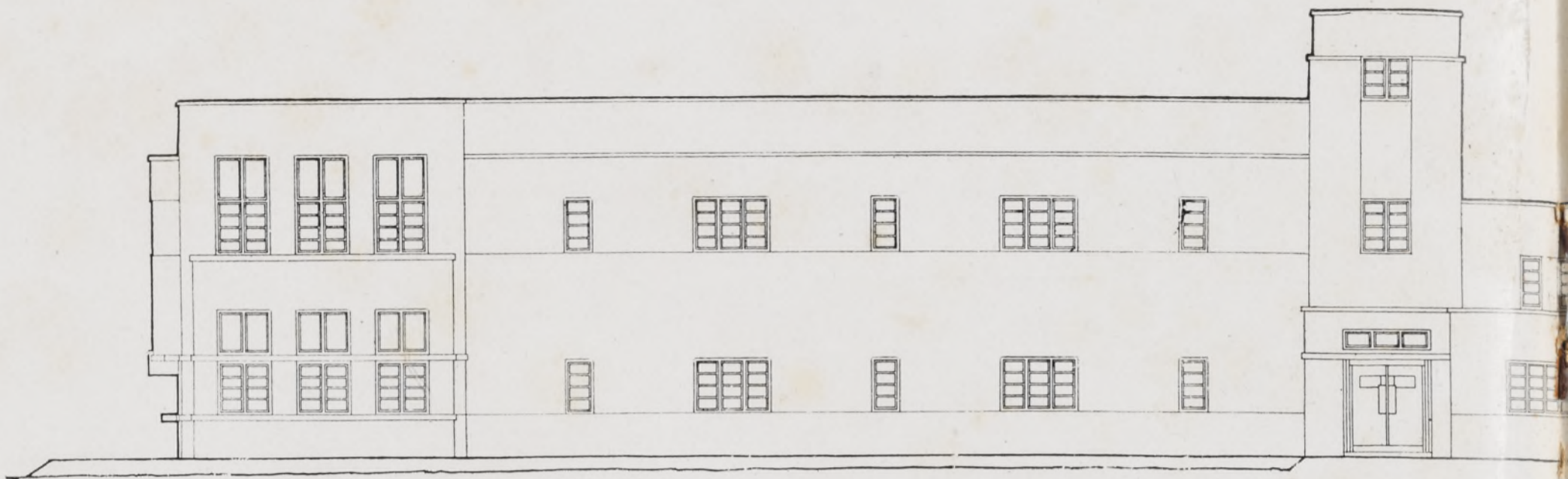




MAISON A CONTICH (en construction). FAÇADE ET, CI-DESSOUS, PLANS

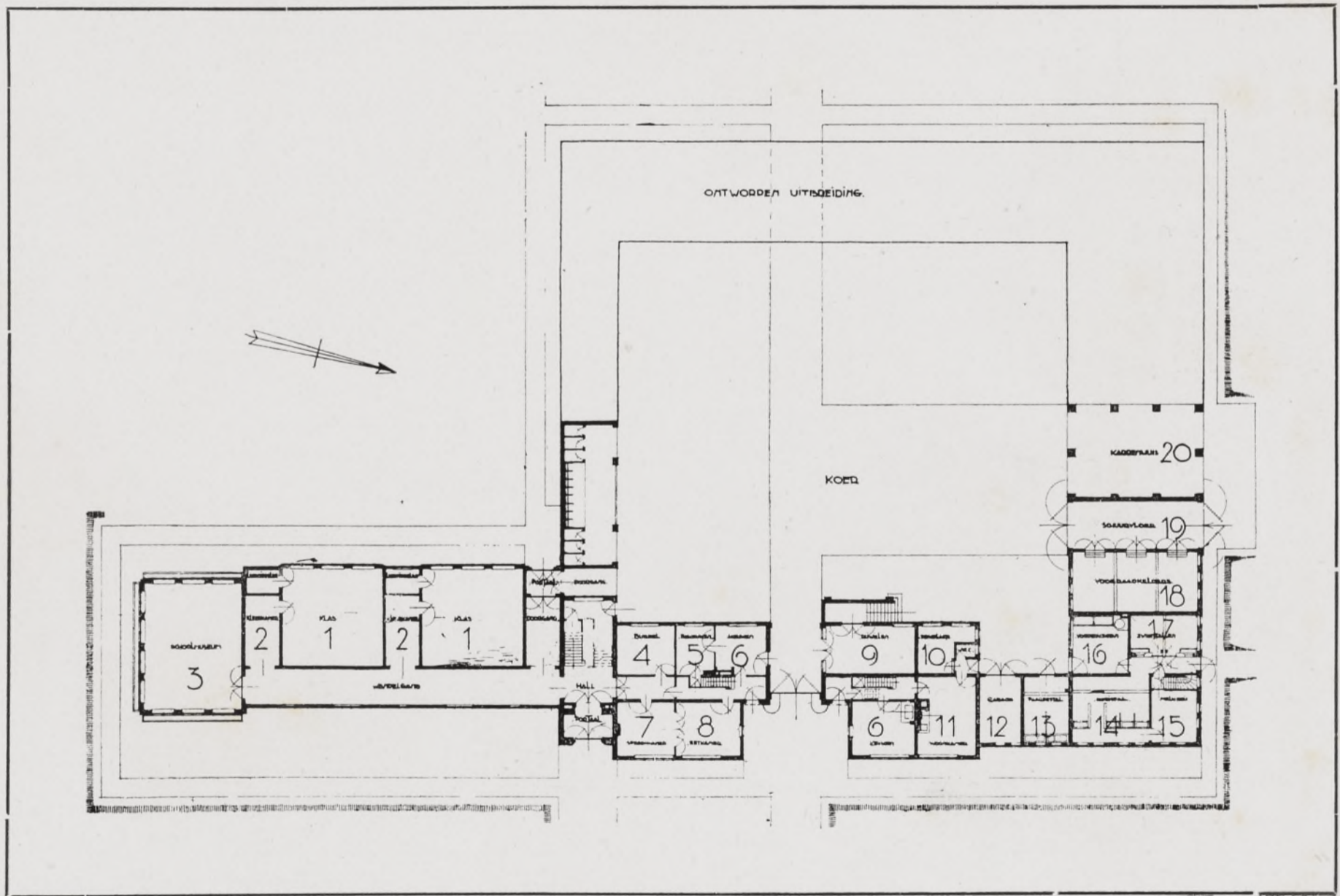


EXÉCUTION EN BRIQUES
DU „ BELVÉDÈRE ”
TERRASSE ASPHALTÉE.



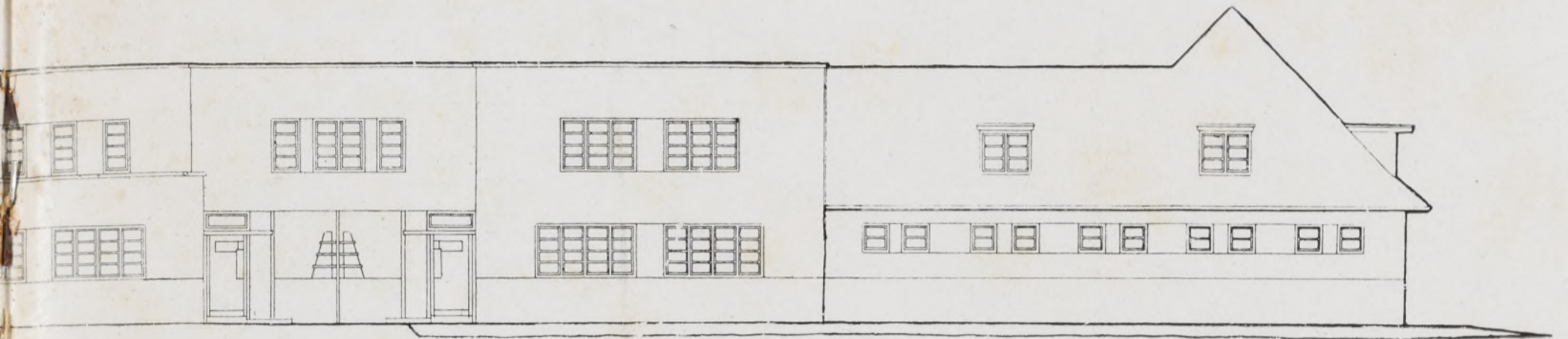
ÉCOLE PROVINCIALE AGRÉE DE CULTURE MARAÎCHÈRE, EN CONST. KLAMPSTEEN DE BOOM, RECOUVREMENT DES MURS EN PIERRE

PLAN ACTUEL DE L'ÉCOLE



LÉGENDE

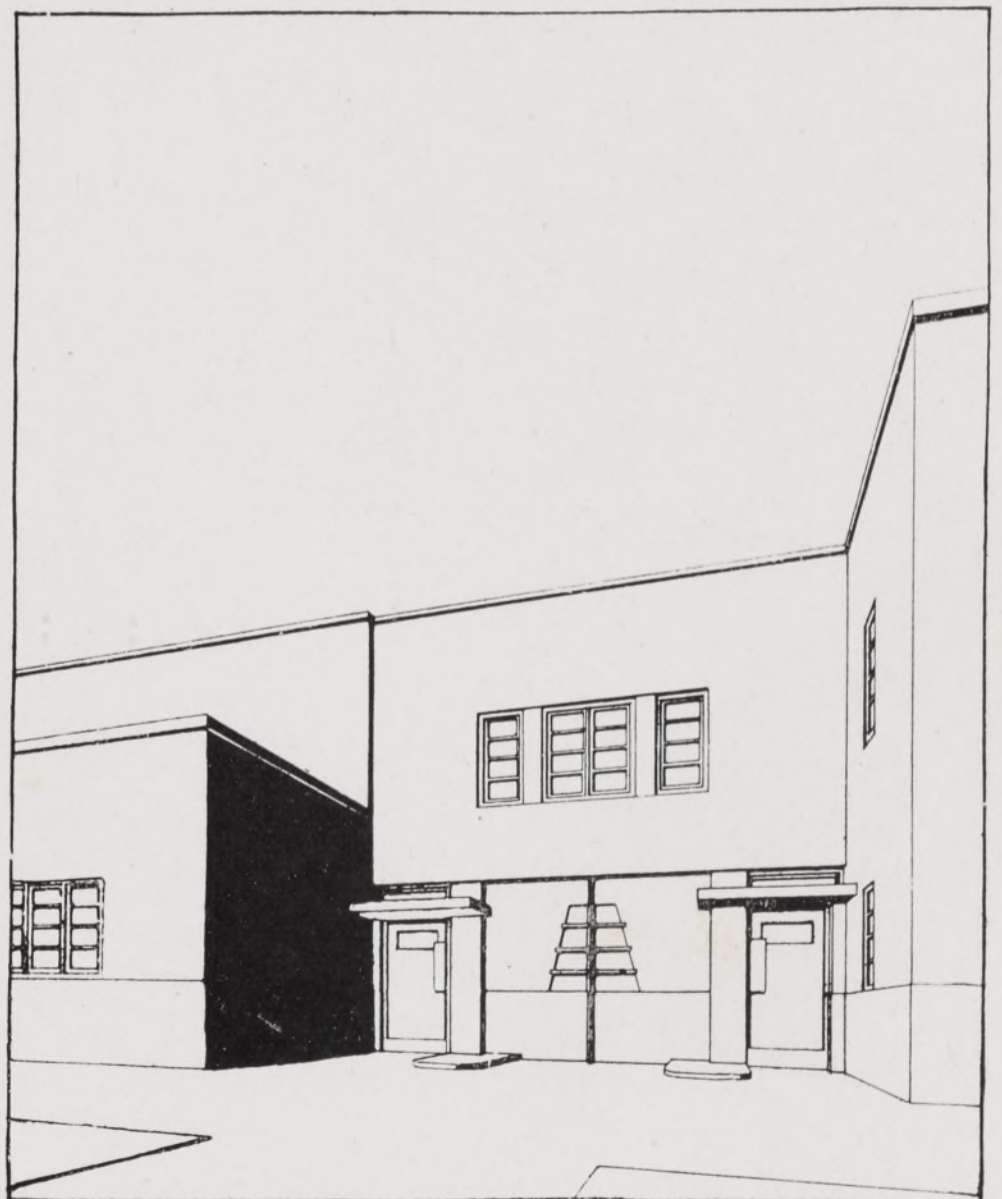
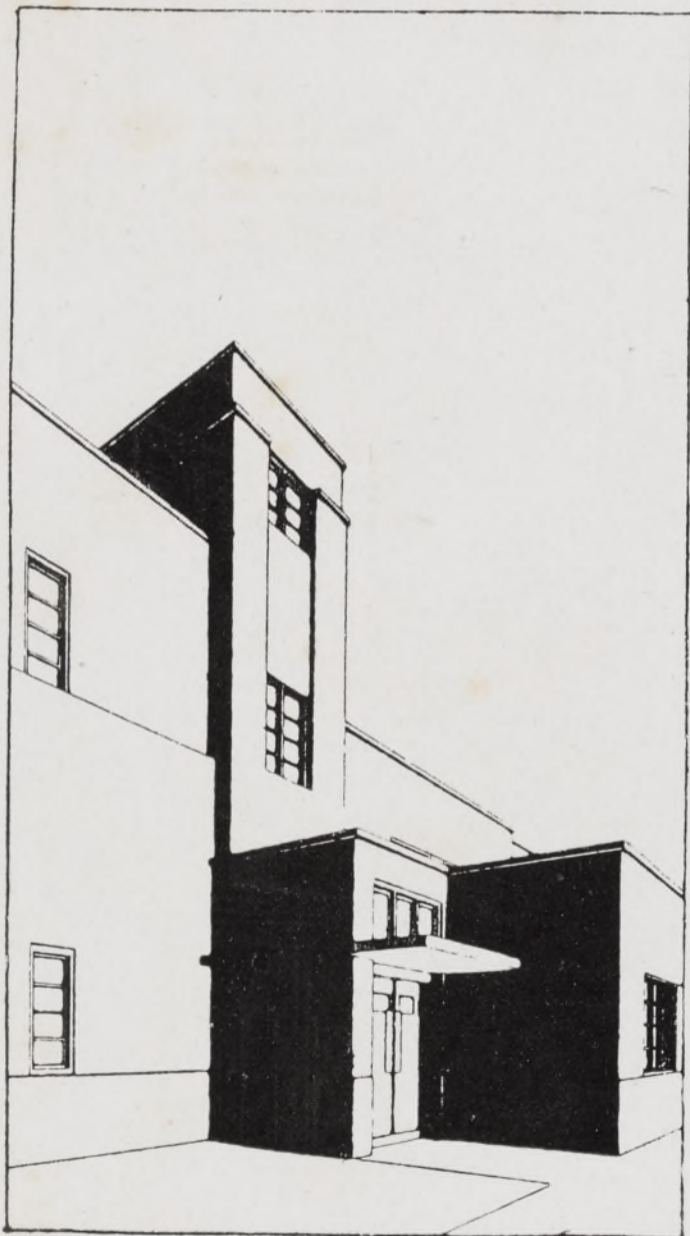
1. Classes
2. Vestiaire
3. Musée
4. Bureau
5. Office
6. Cuisine
7. Parloir
8. Salle à manger
9. Bicyclet
10. Réduit
11. Salle de repos
12. Garage
13. Écurie
14. Étable
15. Laiterie
16. Alimentation
17. Porcherie
18. Aire
19. Provisoire
20. Remise



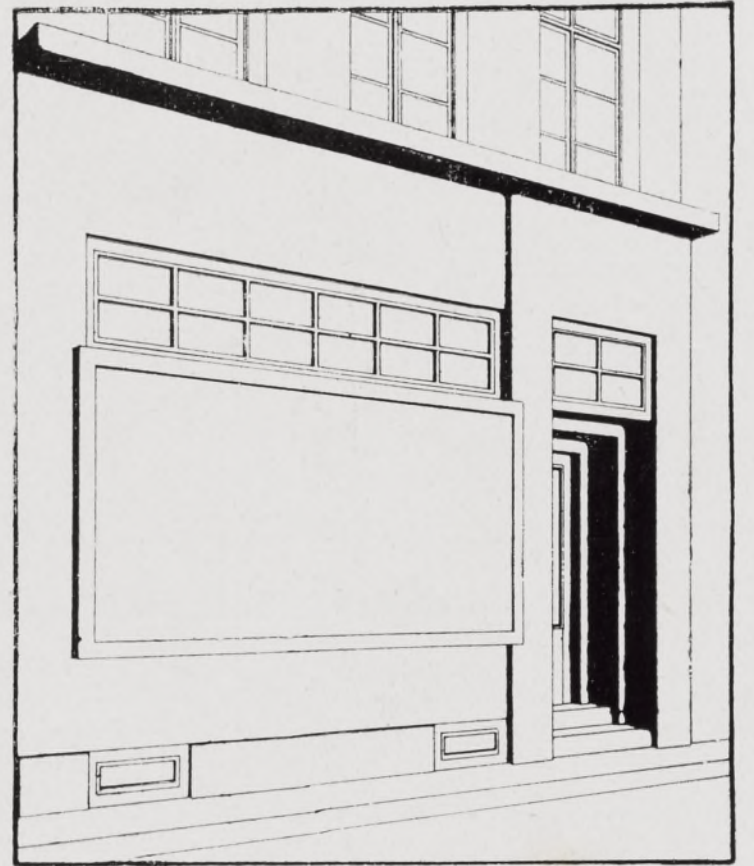
CONSTRUCTION A MALINES. FAÇADE PRINCIPALE. EXÉCUTION EN BRIQUES ARTIFICIELLE, CHASSIS COSYN, TOITURE EN ZINC A TASSEAUX.

DU PLAN

DEUX PERSPECTIVES PARTIELLE

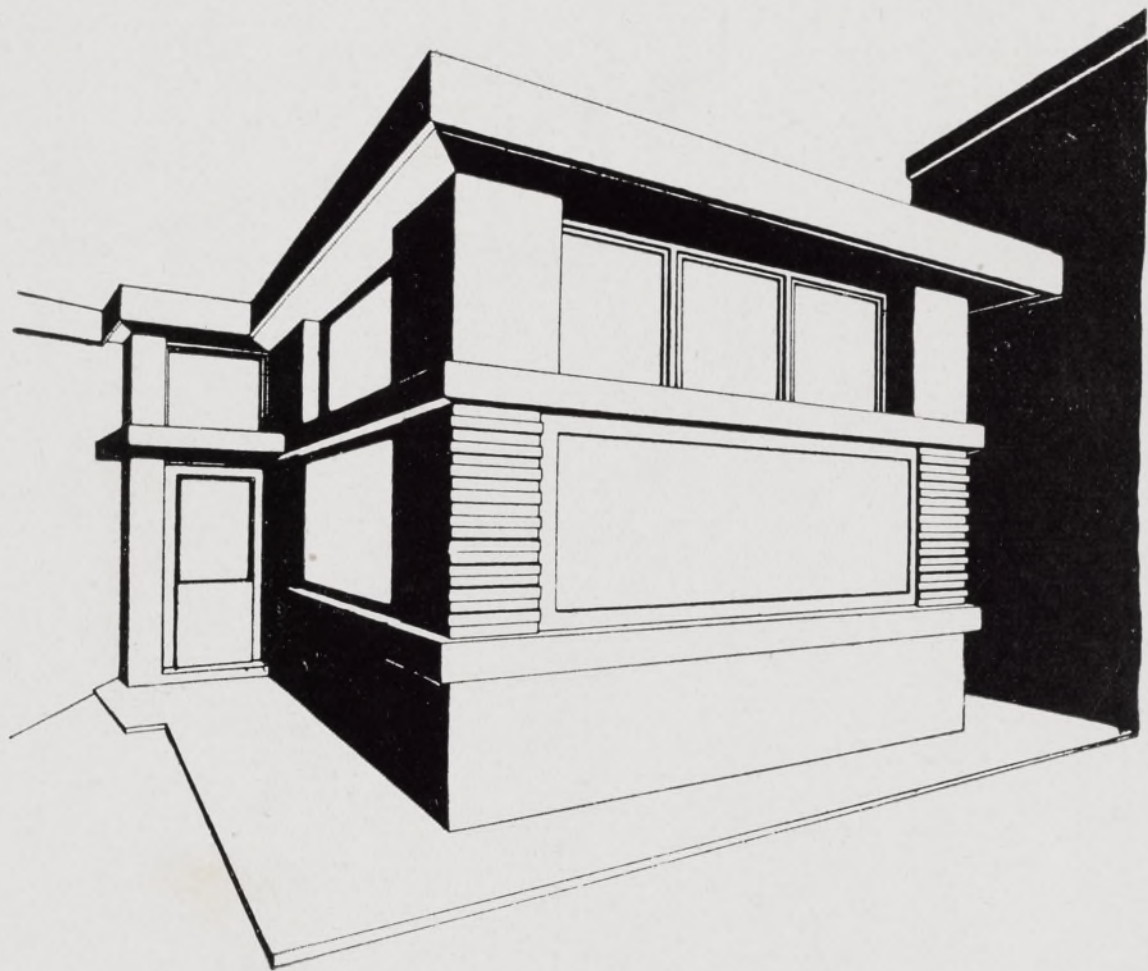


TRANSFORMATION DE MAGASIN A
MALINES. 1927. FAÇADE EN ENDUIT ET
PEINTE EN NOIR ET VERT. BOISERIES
ROUGE, JAUNE, VERT COLLABORAT.
P. DE TROYER, PEINTRE.

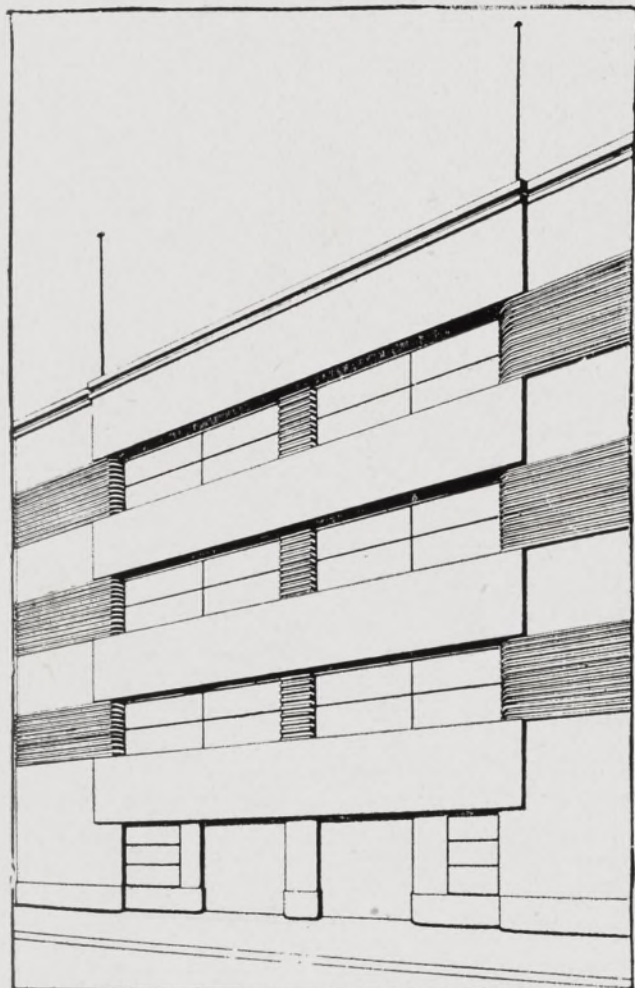


MAGASIN DE CONFECTIONS A
MALINES. 1928. FAÇADE EN
ENDUIT ET TERRANOVA
BOISERIE : OR, ROUGE ET NOIR
PLINTHE DE MARBRE NOIR.

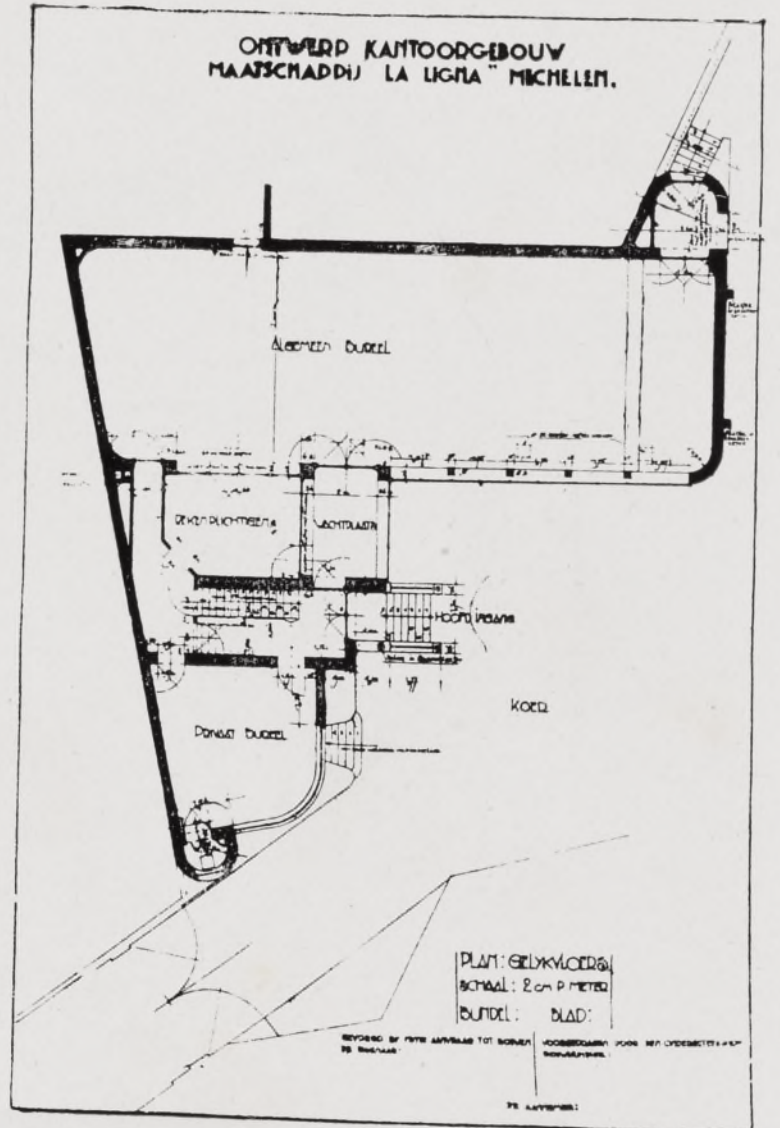




CABINET DE CONSULTATION DUD^RG. MALINES (PROJET). ENDUIT TERRANOVA. PIERRE ARTIFICIELLE TERRASSE ASPHALTÉE.



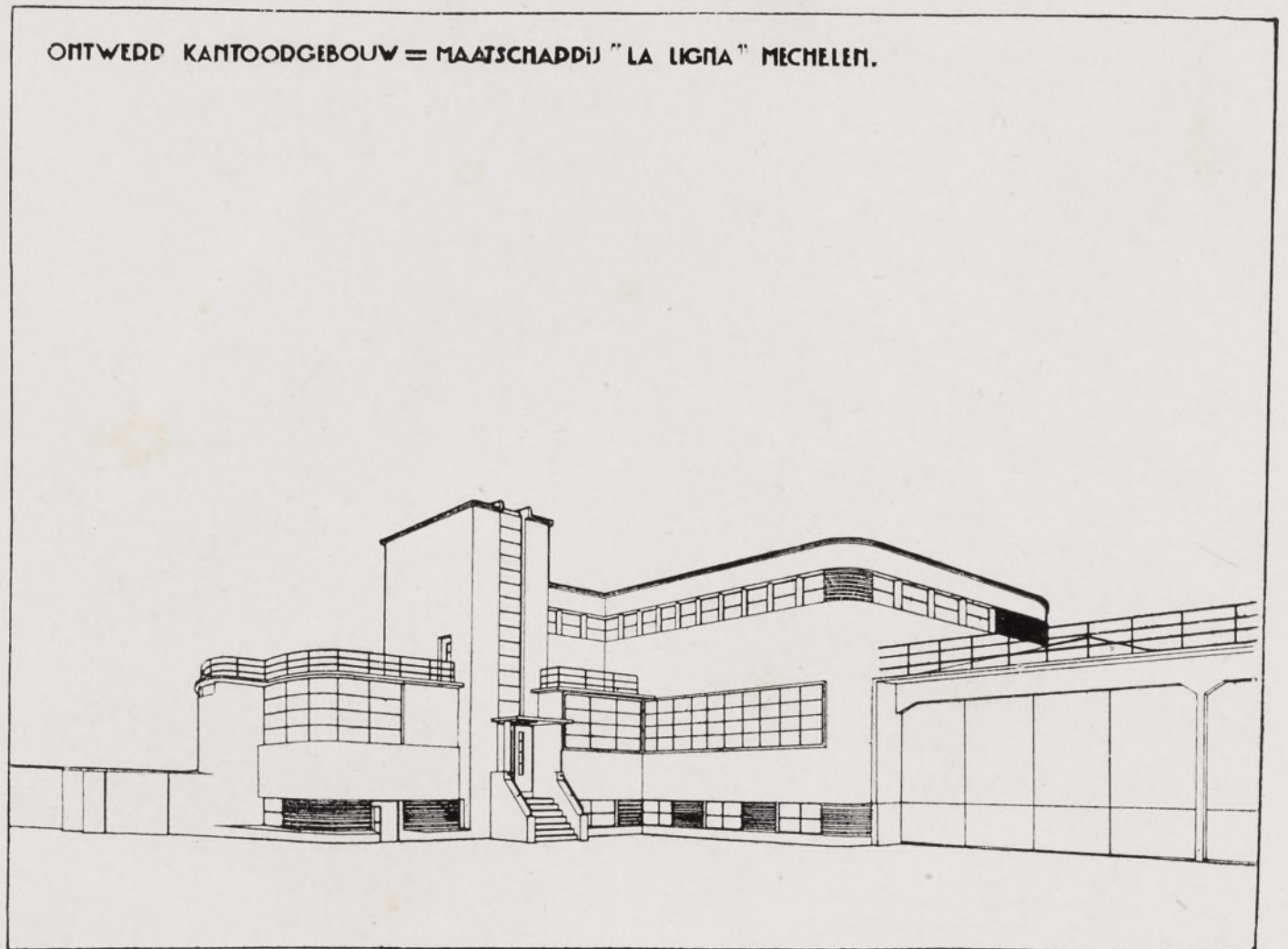
ENTREPOT AVEC GARAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE (BRUXELLES, A EXÉCUTER EN 1929). CONSTRUCTION EN BÉTON. FAÇADE EN BRIQUES „BELVEDÈRE” ET TERRANOVA. CHASSIS MÉTALLIQUES. VERRE MARTELÉ.

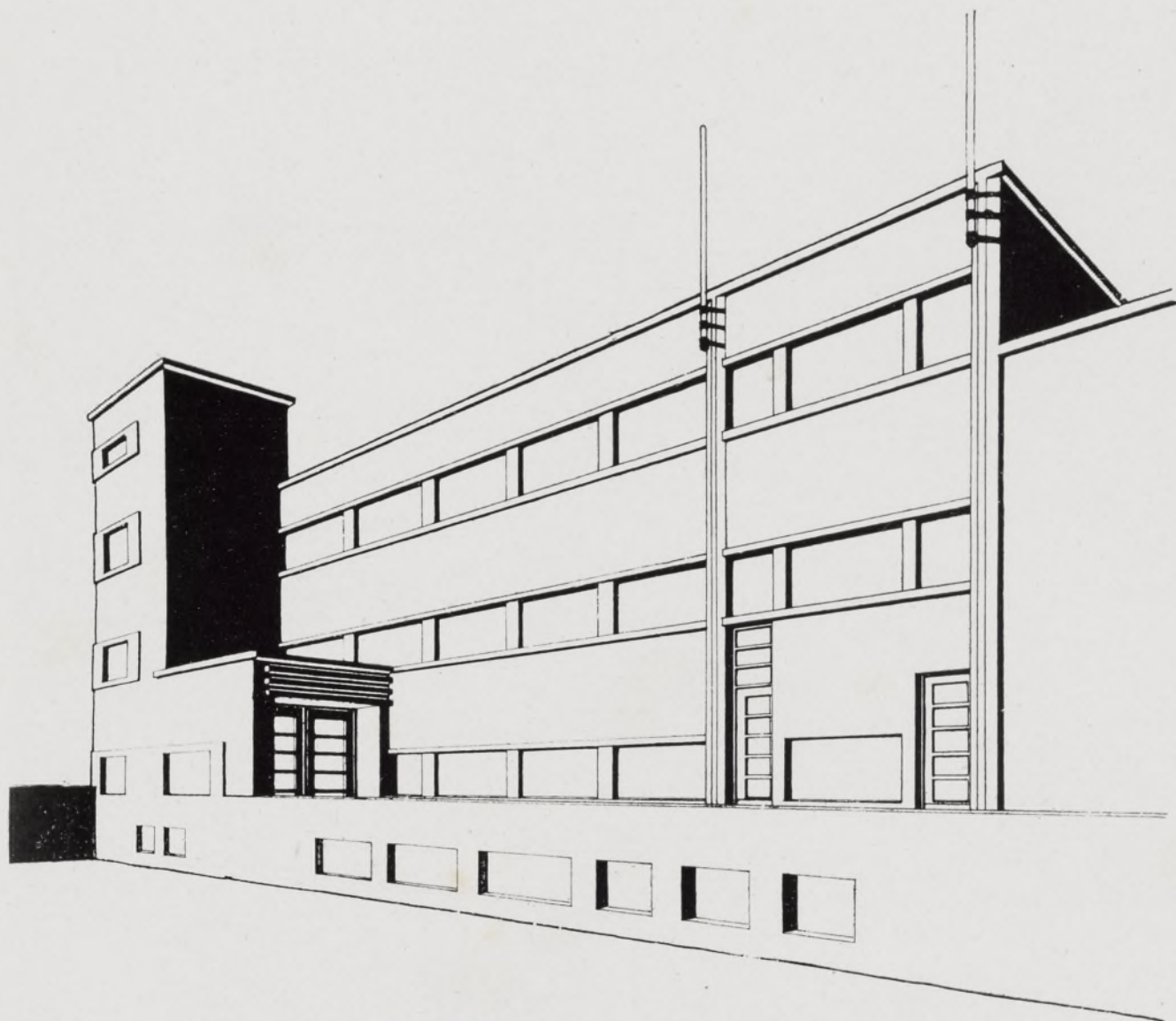


PLAN

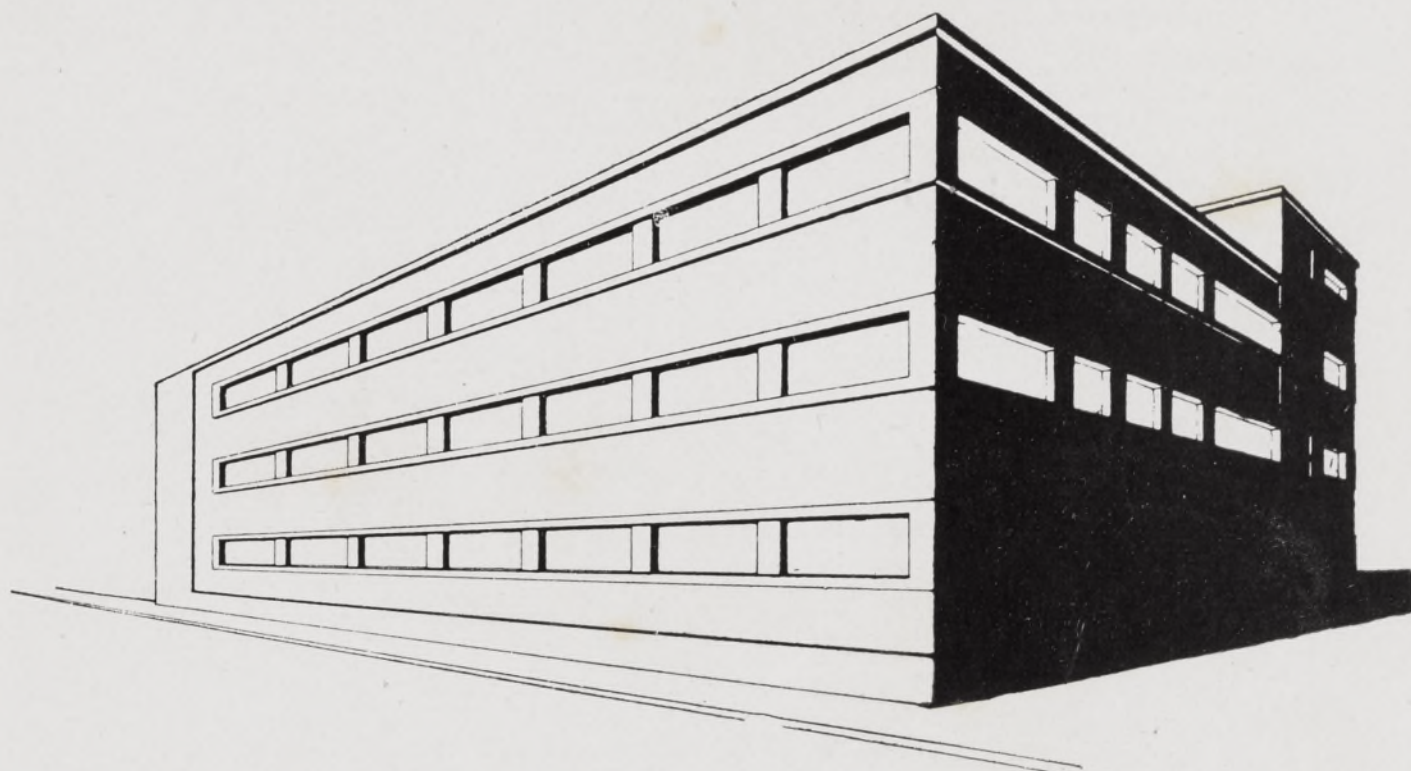
BUREAUX ET MAGASINS DE LA FABRIQUE DE MEUBLES „LA LIGNA” MALINES (A EXECUTER EN 1929) EN BRIQUES KLINKAERT. CHASSIS METALLIQUES. TOITURES ASPHALTEES.

PERSPECTIVE





ATELIERS GRAPHIQUES ET IMPRIMERIE „MONNE” A MALINES. (EN EXECUTION). BRIQUES KLINKAERT DE BOOM ET BETON. TERRASSE ASPHALTÉE.



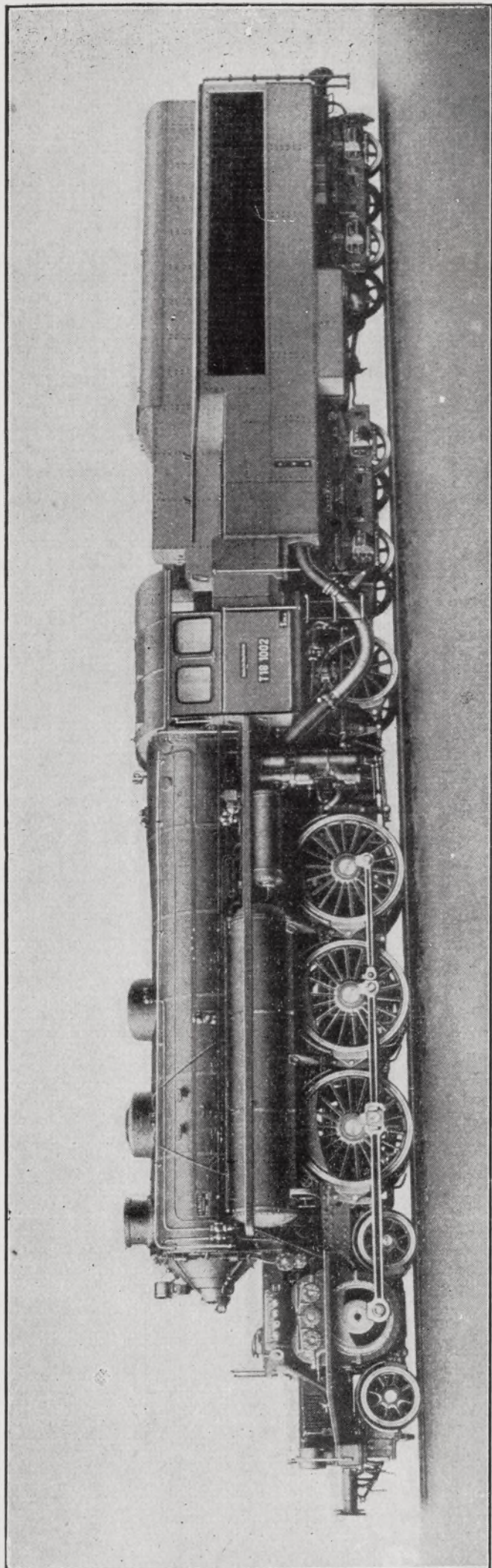
VUES PARTIELLES DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
COULEURS : ROUGE, GRIS, NOIR. COLLABORATEUR P. DE TROYER PEINTRE



TRANSFORMATION D'UNE LIBRAIRIE A MALINES 1927

ARCHITECTE J. B. LAUWERS





LOCOMOTIVE A TURBINE. CRÉÉE PAR LES USINES MAFFEI DE MUNICH. FORCE : 2.500 HP. VITESSE : 120 KM. A L'HEURE

R A P P E L S

Les ingénieurs font de l'architecture, car ils emploient le calcul issu des lois de la nature et leurs œuvres nous font sentir l'harmonie.

Le Corbusier
(Vers une Architecture)

La fonction détermine le caractère ;
le caractère confère la beauté.

L'esthétique n'est pas un programme, mais un résultat.

Robert Vonder Mühl
(Congrès de la Sarraz)



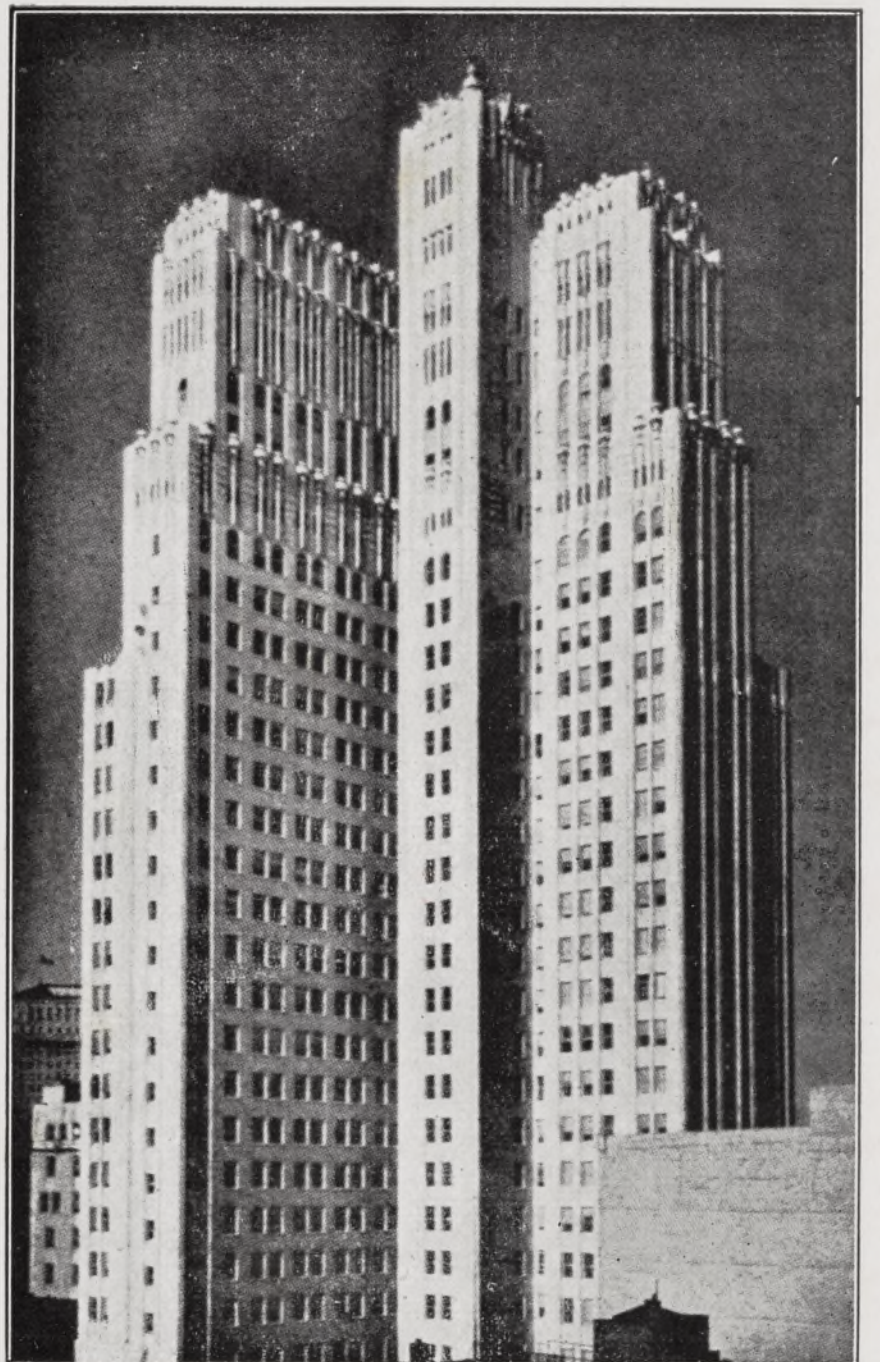
LEÇONS D'AMÉRIQUE

La puissance des volumes, — sous laquelle se cache une science hardie sans cesse renouvelée — “ Simple-ment guidés par les nécessités d'un programme impératif, les ingénieurs d'aujourd'hui aboutissent aux géné-ratrices accusatrices des volumes ”.

Les architectes? Il semble qu'on leur ait permis — bien à regret — d'étaler par ci, par là, le plus haut, le plus loin possible, quelques fantaisies décoratives.....

Eut-on raison de nous dire : — “ écoutons les conseils des ingénieurs américains. Mais craignons les architectes américains. ”

— Et pour preuve, examinez bien ces clichés.....



gramme de mesures pour permettre une application sérieuse de la loi Loucheur ».

Nous attendons la fin de la publication de ce programme pour documenter nos lecteurs.

On peut rester très sceptique vis-à-vis de la réalisation « en soi » du programme Loucheur. Certes nous savons fort bien qu'il s'agit d'une « loi révolutionnant la construction en France »; nous savons aussi que M. Loucheur s'est rendu en Hollande et qu'il y a visité les cités-jardins « gaies et propres »; nous savons encore que de clairs esprits nourrissent de beaux projets, généreux et novateurs, mais il y a contre tout cela, et avant tout la lenteur d'adaptation du peuple français au courant du siècle, il y a la routine, et l'administration, — il y a les fausses directives (pensons aux conséquences de l'Exposition de 1925) — et par dessus tout il y a l'absence du sentiment collectif, l'étroitesse des horizons individualistes.

La loi Loucheur aura en tout cas une sensible répercussion sur Paris et sur l'ensemble de la région parisienne, dont le développement fut jusqu'à ce jour pour le moins « chaotique »!

Il est inutile de reprendre ailleurs (car on en fit des études sur le « mal de Paris »!) que chez Le Corbusier l'examen du cas clinique de la capitale française. C'est avec ces éléments qu'on posera le problème avec netteté.

Assurément les solutions peuvent différer, — et nous pensons au récent travail d'André Lurçat dont les directives sont opposées à celles de Le Corbusier, en ce qui concerne la solution du cas parisien. Nous avons vu aussi les solutions pronées par l'architecte Ventre et par d'autres.

Il nous semble incontestable néanmoins que l'idéal urbanistique, architectural et administratif exposé par les nombreux travaux de Le Corbusier, relatifs au nouveau Paris, atteint avant tout autre exposé jusqu'ici le maximum de viabilité. Mais ceci est trop grosse question pour être abordée en quelques lignes.

A la suite d'une enquête faite, après le vote de la loi Loucheur, par un quotidien parisien, Le Corbusier, interrogé, exposait :

« Le « Redressement Français » est un centre d'études qui comprend une « commission d'urbanisme », antenne désintéressée des pouvoirs publics, et qui a été créée pour répondre à l'erreur des lotissements. Cette commission se propose (en provoquant des lois) de faire restituer à l'Etat une grosse part des bénéfices que les particuliers ont faits sur des travaux d'utilité publique. Elle se propose aussi de provoquer un « remembrement » du sol en donnant, pour cela, des armes légales au gouvernement. Notre sol est, en effet, si morcelé, qu'il interdit toute construction logique. Il faut le regrouper, tracer de nouvelles rues.

« En ce qui concerne le centre de Paris il y a deux thèses en présence. L'une propose de se livrer à un jeu de massacre. C'est la bonne. L'autre de ne pas toucher à Paris et de construire d'autres villes à côté de la capitale.

— Que pensez-vous de la poussée de Paris vers l'Ouest?

— Que c'est une pure légende. Le centre de Paris est fixe. « Paris c'est Lutèce »... La poussée dont vous me parlez s'est produite en 1918, quand les Américains sont arrivés chez nous. La situation était précaire. Le « dollar » a pris les appartements libres et a choisi tout naturellement ce qu'il y avait de mieux et de plus neuf. Cette fameuse poussée n'est donc pas un phénomène organique, mais de circonstance.

« De suite, après les mauvais jours de 1918, le « reflux » vers le centre s'est effectué et il s'effectue, malheureusement, tous les jours. C'est ainsi qu'on laisse de grandes compagnies, — très riches, il est vrai, — s'installer au centre de Paris, racheter des immeubles, provoquant de la sorte une congestion intense et empêchant toute urbanisation. Cette menace de parasites qui s'installent dans Paris, absorbant ses organes vitaux c'est ce que j'appelle « le cancer de Paris ».

E X P O S I T I O N S

STUTTGART. — EXPOSITION DE « LA CHAISE ». — L'activité constructive en Allemagne aborde tous les problèmes et tient inlassablement le public au courant des recherches architecturales ou techniques les plus diverses. A la fin d'août dernier, une exposition de « la chaise » s'est ouverte à Stuttgart, organisée par le département d'ameublement de l'École des Arts et Métiers de l'Etat (direction : prof. Ad. Schneck) et par le Comité des industries du bâtiment du Wurtemberg (direction : prof. Keuerleber). On y a exposé les plus intéressantes réalisations accomplies en Allemagne, en Angleterre, en France, en Amérique.

Des types très divers, mais étudiés et réalisés avec soin, étaient offerts aux jugements — chaises d'ameublement d'habitation et de bureau, dont beaucoup pourront servir d'exemple au technicien, au fabricant, au commerçant et aussi au public des acheteurs.

Au sujet de cette manifestation, voici ce qu'écrit « 7 Arts » dans le nouveau quotidien bruxellois « L'Aurore » :

« L'histoire de la chaise prouve combien rarement l'homme connaît l'art de s'asseoir, cet acte pourtant si naturel !

Que d'erreurs au cours des siècles, que d'incommodités ridicules. Et déjà certains « cubistes » peuvent se reprocher cette faute aussi bien que les fabricants de sièges de style.

Dans une exposition savante et claire qui vient d'avoir lieu à Stuttgart sous le patronage du Werkbund, l'architecte Prof. Schneck a réuni un magnifique ensemble de sièges dont la forme est basée d'une part sur le principe de l'emploi rationnel des matériaux et d'autre part sur les trois attitudes caractéristiques de l'homme qui travaille, qui mange, qui se repose. Deux importantes maisons d'édition de Stuttgart, dont nous

avons déjà eu l'occasion de souligner le bel effort, viennent de publier deux livres consacrés à cette exposition de la chaise : la Maison Julius Hoffmann, un ouvrage du Prof. Schneck (prix : 8 marks); la Maison Dr Fritz Wedekind et C^{ie}, un ouvrage de Heim et Bedo Rasch (prix : 3 marks 80). Abondamment illustrés, présentés soigneusement ces ouvrages doivent se trouver dans la bibliothèque de tout homme moderne. »

LEIPZIG. — FOIRE AUTOMNALE DU BATIMENT. — A l'occasion de cette remarquable manifestation une série de conférences publiques eurent lieu à Leipzig; les plus éminents architectes et spécialistes de l'Allemagne ont traité des sujets de grande actualité. Nous ne pouvons, faute de place, donner beaucoup de détails sur cette fructueuse tentative de vulgarisation de l'art et de la technique constructive d'aujourd'hui; nous nous bornerons à citer les sujets traités :

1. Architecte May (Francfort) : technique constructive des grands immeubles;
2. Architecte Bruno Taut : la ligne nouvelle dans la construction des grands immeubles;
3. Prof. O. Bartning (Weimar) : la technique au service de l'habitation;
4. Prof. Wagner-Speyer (Nuremberg) : logements et cités de logements;
5. Prof. Wetterlein (Hanovre) : l'organisation de l'habitation, témoignage de notre civilisation;
6. Conférences techniques spéciales : matériel de construction des routes et rues (prof. Garbotz); matériel de construction des grands immeubles (ing. Rode); l'organisation mécanique des chantiers; préparation du béton pour la construction des grands immeubles (ing. Dr Walsch).

LA PREMIERE EXPOSITION DU « WEEK-END » (ALLEMAGNE MERIDIONALE) qui se tenait depuis le 29 septembre dernier à Ludwigshafen, à l'Ebertpark, s'est clôturée en octobre. Les nombreuses et très variées présentations portaient sur tout ce qui se rapporte au Week-End. Il est inutile de rappeler ici l'importance de ce délassement périodique qui compense l'agitation de la vie urbaine actuelle; les médecins et les hygiénistes ont assez écrit sur ce sujet. Mais il vaut que l'on souligne l'initiative de Ludwigshafen, qui nous montre des techniciens désireux de se tenir en étroit contact avec les diverses manifestations de la vie moderne, et soucieux d'y apporter leurs conceptions et leurs réalisations judicieuses. C'est ainsi que les diverses présentations de cette exposition portaient sur : l'habitation de week-end; les sports, les vêtements, les véhicules et, en bref, tout ce qui peut contribuer au développement et à l'organisation de cette manière de vie.

L'EXPOSITION DU WERKBUND « WOHNUNG UND WERKRAUM » aura lieu à Breslau en 1929. Les travaux préparatoires étant achevés, la réalisation a commencé, et celle-ci est d'importance. Il s'agit, en effet, de la construction d'un nombre impressionnant de logements et d'immeubles à appartements. L'équipement des uns et des autres sera des plus perfectionnés et les plus remarquables techniciens collaborent à cette vaste entreprise, laquelle n'aura pas pour but uniquement la démonstration, mais qui devra aussi, par la suite, servir.

Pour la section du grand hall d'exposition, on a adapté comme thème « la synthèse des éléments qui constituent la maison ».

En résumé l'exposition du Werdbund de Breslau ne laissera rien à désirer pour atteindre, sinon pour dépasser, le niveau de l'exposition récente de Stuttgart. Nul doute que Breslau ne soit, pendant les mois d'exposition de l'an prochain, le rendez-vous de tous ceux — architectes et techniciens —

qu'intéressent les vastes problèmes d'architecture vivante.

DORDRECHT. — UNE EXPOSITION D'AMEUBLEMENT RATIONNEL s'est tenue en septembre dernier et groupait d'intéressants travaux de mobilier et d'installation intérieure, exécutés par la « Centrale Coopérative voor Woninginrichting G. A. »

Les photographies de ces travaux furent publiées par la revue « Tijdschrift voor Volkshuisvesting en Stedebouw » (numéro de novembre) et témoignent d'un remarquable souci de simplicité et de technique soignée.

L'exposition comportait l'agencement intérieur complet de deux logements de travailleurs, agencement et mobilier créés par J. C. Jansen Jr et G. M. Acronius, ce dernier pour les appareils d'éclairage. L'exécution du tout fut l'œuvre de la Coopérative.

Le premier de ces logements comprend : salle de famille, chambre à coucher des parents, petite chambre à coucher, et studio éventuellement transformable en troisième chambre à coucher. Le coût de l'ensemble s'élève à 998 florins.

La salle de famille se compose des meubles suivants : dressoir, table, 4 chaises, 2 fauteuils, divan, table à jeu, siège de repos, bibliothèque, lampadaire mobile, lampes diverses, pendule, garniture de table, du divan, des fenêtres, coussins, tapis et carpettes, — ensemble qui se monte à la somme de 514 florins.

Les meubles sont en chêne, les sièges étant revêtus de tissus de coloration foncée. Les murs sont revêtus de papier uni gris, les portes et la menuiserie étant peinte jaune; les nattes et tapis sont tissés mécaniquement et de coloration beige et noir.

Le second logement un peu plus réduit se compose d'une grande et d'une petite chambres à coucher et d'une salle de famille. Le coût de celle-ci ne dépasse pas 354 florins, tandis que l'ensemble du logement se monte à 637 florins.

ECHOS & INFORMATIONS

LES TRANSFORMATIONS D'ANVERS comportent l'élargissement de l'accès au Meir et celui du Marché aux Souliers. Ces deux travaux importants sont en voie d'exécution actuellement. La reconstruction à l'alignement projeté des parties démolies comprend l'édification, à l'entrée du Meir, d'un vaste immeuble de 12 étages, lequel sera en outre surmonté d'un tour de 10 étages, ce qui porte la hauteur totale du nouvel édifice à 60 mètres environ.

Un second immeuble géant sera construit au coin de la Beddenstraat, afin de contrebalancer le premier. Les constructions que l'on édifiera entre les deux colosses devront, par leurs proportions, s'adapter au cadre nouveau. Ajoutons aussi que pour l'édification des deux grands immeubles précités il est prescrit de n'utiliser que les méthodes et les formes de la construction moderne.

En même temps que la reconstruction du Marché aux Souliers il sera procédé à l'élargissement de la Hespensstraat, à partir de la Beddenstraat, et de telle sorte qu'une grande partie du Marché aux Œufs sera mise à découvert.

Enfin il est vraisemblable que ces premiers travaux entraîneront d'autres modifications urgentes de quelques quartiers du vieil Anvers.

L'ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE de Seraing est actuellement en construction. On sait que cet organisme doit être, au grand centre industriel liégeois, ce que l'Université du Travail est à Charleroi.

Les bâtiments doivent couvrir une superficie de 6,858 m². L'architecte en est M. Legros, directeur du service des constructions provinciales. L'école pourra abriter dès le début de son fonctionnement, environ 1,500 élèves, mais les agrandissements prévus permettront de porter ce chiffre à 2,400.

UN NOUVEAU PRIX D'ARCHITECTURE. — Le regretté M. Pierre Carsoel, entrepreneur, demeurant à Uccle, avenue Longchamp, 159, y décédé le 4 juillet 1928, a légué à la Ville de Bruxelles une somme de 200,000 francs, dont les revenus devront servir à la constitution d'un prix d'architecture à son académie, ce legs étant exempt de droits.

UN NOUVEL AERODROME. — On examine actuellement, à la direction de l'aéronautique civile belge, la possibilité de créer un nouvel aérodrome. Celui-ci serait installé non loin de Liège et constituerait un relais pour les grandes voies aériennes internationales. Il permettrait aussi — étant complètement équipé en 1930 — la liaison aisée et rapide entre l'Exposition du Centenaire, à Liège, et les grandes villes du pays.

LA QUESTION DES AUTOSTRADES EN FRANCE. — « Les autostrades sont des routes où ne passent que des autos. Il en existe déjà dans de nombreux pays : le « Speedway », de New-York, le circuit de Milan aux lacs italiens les routes de Londres à Manchester et de Londres à Liverpool. Sur ces routes les plus grandes vitesses sont permises.

En France, il n'y a encore qu'un projet d'autostrade, dont la réalisation attendra le rétablissement de nos finances.

D'après ce projet, les routes nationales et départementales, les chemins de grande communication et vicinaux qui relient les grands centres touristiques français, seraient unifiés et portés à une largeur de 6 mètres.

De chaque côté de la route, entre la chaussée et le fossé, serait aménagée une banquette de 0 m. 30, jalonnée à chaque mètre par de petites bornes empêchant les voitures d'empiéter sur l'herbe de la banquette.

Afin que l'eau de pluie puisse s'écouler facilement, le bombement de la route sera de 10 centimètres. Les virages seront relevés et les déclivités ne dépasseront jamais 9 p.c. Quant aux croisements, ils seront bien dégagés pour permettre aux autos d'aller vite sans crainte d'accident.

On avait d'abord songé à supprimer, pour ces grands itinéraires, tout passage à niveau tant de routes que de chemins de fer. Mais la dépense entraînée était si considérable qu'on a dû y renoncer.

Ce projet a l'adhésion de tous les automobilistes, mais il est, hélas à prévoir que l'état de nos finances n'en permettra la réalisation avant quelques années... »

Un récent Congrès, organisé par la Fédération régionaliste française, s'est tenu à Brive, afin d'examiner les mesures législatives les plus efficaces et les plus rapides.

Une campagne s'ouvre ayant pour but d'éclairer l'opinion publique sur son droit de jouir des paysages. Car, est-il dit, « c'est l'opinion publique avertie qui sauvera les paysages de France ».

Et ceci en acceptant les droits de l'industrie moderne pour les concilier avec ceux de la beauté. »

Les moulins à vent étaient bien pittoresques!

Voilà que « La Nature » nous apprend qu'en Allemagne et en Danemark on les utilise comme générateurs d'énergie électrique.

L'utile peut sauver le pittoresque.

Coupage tirée du « Quotidien »,

■

LA PROTECTION DES SITES EN FRANCE. — « Le Parlement, saisi en août 1925, d'une proposition de loi destinée à compléter et à renforcer la loi Beauquier — sur la protection des sites — ne s'est pas encore prononcé.

Il n'y a donc actuellement en France qu'un peu plus de quatre cents paysages classés, tandis que tous les jours des actes d'odieux vandalisme se commettent (« le panneau-réclame sévit, le barrage détruit les lignes d'un ensemble, les arbres tombent sous la cognée et les clochers s'écroulent »).

■

HERWARTH WALDEN. — « Herwarth Walden, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, a reçu une adresse de félicitations signée: Peters Behrens, Heinrich Mann, Marinetti, Philippe Soupault, etc., où est rappelé le rôle du « Sturm » (galerie d'art, bureau d'édition et revue) fondé et dirigé par Herwarth Walden en faveur du mouvement moderne, et sa victoire : les portes des musées forcées, après quinze années de bataille. Au cours d'une réunion fraternelle à Berlin, l'animateur du « Sturm » a été reçu par les principaux représentants du mouvement intellectuel moderne en Allemagne. »

LIRE DANS LES PROCHAINS NUMÉROS DE " LA CITÉ "

LES RECENTES REALISATIONS ARCHITECTURALES EN BELGIQUE — UNE ETUDE APPROFONDIE SUR « LA MAISON AU JAPON » — UN HOTEL MODELE A MURREN (Suisse) — DES INFORMATIONS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES, etc.

C O N C O U R S - B I B L I O G R A P H I E

ERECTION D'UN MONUMENT AU LIBERADOR BOLIVAR, dans la ville de Quito. Le ministre de l'Ecuador à Paris et deux membres de la « Sociedad Bolivariana » de Quito, résidant à Paris, ont mission d'organiser ce concours et de former le jury, celui-ci devant comprendre des experts d'architecture, des artistes et des critiques d'art.

Les projets, dessins, maquettes et esquisses devront parvenir à la Légation de l'Ecuador (Equateur) à Paris, 21, avenue Wagram, au plus tard le 31 mars 1929. Le coût du monument à ériger sera de 2 millions de francs français y compris les honoraires de l'architecte lauréat, chargé de la construction.

FRANCFORT S/M. — CONCOURS POUR UN HOSPICE MODERNE DE VIEILLARDS. — Cette importante compétition, organisée par la ville la plus progressiste de l'Europe, et qui comptait dans son jury les architectes May, Elsässer, Haesler, Roeckle, etc., s'est clôturée récemment sur les décisions suivantes :

1^{er} prix : MM. Stam, Moser, Kramer et Habermann;

2^e prix : M. K. Blattner;

3^e prix : M. H. F. W. Kramer;

4^e prix : M. F. Berke;

5^e prix : MM. G. et K. Schmidt.

Une étude critique très approfondie, concernant le problème, a paru dans la revue francfortoise « Stein, Holz, Eisen », sous la signature de l'ingénieur Cetto. Y sont aussi publiées les solutions des architectes E. Blanck, A. Brenner, Bangert et Cetto, ainsi que les travaux des vainqueurs du concours.

Nous comptons revenir sur ces importants travaux d'architecture vivante.

« DAS NEUE FRANKFURT ». — La grande revue que dirigent MM. E. May et F. Wichert, ne cesse d'apporter au mouvement constructif international les documents les plus suggestifs, présentés avec un soin véritablement incomparable. Citons comme particulièrement marqués de ce double intérêt, les numéros 7 et 8, consacrés aux réalisations architecturales de la ville de Francfort S/Main. C'est sans aucun doute la plus substantielle et la plus instructive étude qui ait mis en lumière l'activité formidable de la grande cité. On y trouve des notes très précises, illustrées de plans, photos et graphiques, sur les nombreuses et remarquables cités qui environnent Francfort : Praunheim, Römerstadt, Ginnheimer Hang, Bruchfeldstrasse, Riederwald, Bornheimer Hang, Im Teller, Mammolshainerstrasse, Grethenweg, Riedhof, groupes de Komba, Gagfah, Suwag, Mavest.

La même revue a consacré son numéro 9 à : Le Corbusier (Réflexions à propos de la loi Loucheur); M. Stam (L'organisation du trafic au centre de Rotterdam); Constructions récentes à Nurnberg (E. Mendelsohn), à Magdebourg (K. Krayl), aux Etats-Unis d'Amérique (R. Neutra, R. Schindler, Frank Lloyd Wright).

Le numéro 10 de « Das Neue Frankfurt » traite principalement des vitraux d'église; d'autres études aussi sur l'activité moderne, signées A. Behne, Dexel, Ginsburger; enfin d'intéressants documents sur les grands projets de Francfort : les bâtiments d'administration de la I. G. Farbenindustrie (arch. May et Elsässer) et l'hospice de vieillards (arch. Stam, Moser, Kramer, Habermann).

« THE ARCHITECT'S JOURNAL » a publié son « rural England number » le 14 novembre dernier. On y trouvera de très intéressantes études sur la préservation des

sites ruraux en Angleterre. Il faut toutefois constater que les défenseurs de la campagne anglaise s'en tiennent trop aux traditions superficielles, lorsqu'il s'agit de constructions rurales; mais, en général, tous font preuve de « bon goût » — et c'est déjà quelque chose...



« GARDEN-CITIES ET TOWN-PLANNING » (novembre 1928) offre d'intéressantes études sur des réalisations urbanistiques (South-Tyneside reg. plan.), un travail particulier sur les grandes gares de Londres, et, entre autres notes variées et abondantes, un rapport sur la Commission royale des squares de Londres.



« HOUSING » (New-York, septembre 1928) consacre plusieurs articles à la lutte contre les taudis, et diverses notes sur : l'urbanisme à Mexico, les squares londoniens, le « housing » dans diverses villes et divers pays (New-York, Chicago, Michigan, etc.), les artères surélevées (Chicago et St.-Paul), le « zoning » en New-Jersey, Cleveland, Californie, etc., etc.



LA SCIENCE DES FONDATIONS. — SON ETAT ACTUEL, SON AVENIR. — L'ingénieur viennois Terzaghi, actuellement professeur de fondations et de mécanique du sol à l'Institut de Technologie de Cambridge, Massachusetts (E. U.), a fait, en novembre 1927, à la Société des Ingénieurs Civils américains, une communication du plus haut intérêt, dans laquelle il passe en revue l'état actuel de la science des fondations.

Dans son numéro de novembre, la revue mensuelle « La Technique des Travaux », 196, rue Grétry, à Liège, commence la publication de cette étude, dans laquelle l'auteur examine de façon approfondie la capacité du pouvoir portant des terrains meu-

bles. Voici les titres de quelques paragraphes de cette étude : Influence du type de construction sur le tassement admissible. Relation entre le tassement, la surface du terrain en charge et la profondeur des fondations. Distribution des réactions du sol sur des dalles rigides. Effets du degré de perméabilité et de la durée des tassements. Capacité de charge des pieux isolés. Capacité de charge d'une fondation sur pieux. Effets produits par la gelée sur les fondations. Classification des terrains basés sur leurs constantes élastiques. Conclusions.

Dans le même numéro, on trouvera les études suivantes : Quelques vues de l'Exposition de Dresde, dénommée « Die Technische Stadt ». La Taillerie de diamants « L'Amsterdam » à Versailles, M. Georges Wybo, architecte. Le béton dans l'architecture. Habitations à logements exigus et meubles incorporés de la Ville de Vienne (Autriche), architecte : Anton Brenner. Le nouveau Hall des Industries Kelvin, à Glasgow. Le nouveau bâtiment pour bureaux de la rue de Messine, à Paris, Ingénieurs-architectes : Labussière et Reby. Les silos à blé Mij De Korenschoof à Utrecht. Les châssis en ciment armé. Tunnel construit à l'intérieur d'une cale sèche. Calcul simple et exact d'un ouvrage composé de deux montants articulés ou encastrés à leur pied et d'une voûte de forme parabolique, par E. Berger, ingénieur en chef, et V. Degreef, ingénieur à la Société nationale des Chemins de fer belges.



L'HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ « KVASNAIA NIVA » a consacré un de ses numéros d'août dernier au bâtiment et à l'architecture en U. R. S. S.

« Parmi les excellents articles que ce numéro contient, relevons les réponses qui ont été faites à l'enquête organisée par le journal sur les questions suivantes :

1. Quels doivent être les traits fondamentaux du style soviétique dans l'architecture?
2. Est-il possible que l'architecture adopte des styles anciens?

3. Quels sont les principaux obstacles au développement de l'architecture soviétique?

Le président du département d'architecture communale à Moscou, M. V. Kvionkov, précise ses idées sur la première question : « La vie moderne n'a pas encore acquis sa forme définitive et c'est pourquoi nos architectes n'ont pas encore trouvé le type précis et absolu d'une habitation moderne. D'autre part, la technique du bâtiment se développe moins vite qu'évoluent les idées des architectes-dessinateurs, aussi doit-on avouer, qu'une certaine discorde se fait remarquer entre le constructeur et le dessinateur. Ce dernier ne tient pas suffisamment compte des moyens dont la technique dispose, tandis que le premier est trop conservateur et se décide difficilement à abandonner les anciennes méthodes de construction pour en adopter de nouvelles. »

L. Velmann, président de la commission du bâtiment, nous entretient des idées dont devra s'inspirer l'habitation moderne : « Le but primordial de l'habitation, est de donner aux travailleurs les moyens de vivre d'une façon aussi rationaliste et commode que possible. Actuellement les deux types prépondérants de l'habitation ouvrière sont la maisonnette individuelle et la maison-caserne. Dans les grandes villes le manque de place oblige d'adopter le type du grand appartement divisé entre plusieurs familles, type intérimaire imposé par la force des choses. Les deux premières solutions sont aussi peu satisfaisantes. Les avantages de la maison individuelle devront être combinés avec la maison collective, l'appartement même étant individuel, le service (cuisine, lavoir, jardin, etc.) étant collectif. L'appartement devra être confortable, l'ameublement moderne et peu encombrant. Mais tout ceci ne pourra être atteint que lorsque le prix de revient du bâtiment sera abaissé par l'utilisation de procédés de construction et de pièces détachées standardisées et fabriquées en grande série. »

« Le style moderne doit représenter l'époque moderne, dit le professeur Ginsbourg. Les modifications profondes de la vie des grandes masses imposent un nouveau type social de l'habitation. L'économie nationale exige l'industrialisation du bâtiment, la construction en série des pièces détachées. Les exigences accrues du public quant au confort et à l'hygiène obligent l'architecte à utiliser les plus récentes découvertes de la technique. Voilà les bases sur lesquelles le nouveau style se développera. Il sera indépendant des styles anciens qui, eux, sont le résultat d'époques entièrement différentes, et souvent même opposées à la nôtre. »

(Extrait de « Monde », Paris.)

LES PUBLICATIONS INTERNATIONALES, dont le siège est à Bruxelles, 37, rue de l'Ecuyer, offrent en lecture dans leur librairie un choix fort abondant et varié de revues artistiques étrangères et d'architecture et particulièrement de l'U. R. S. S.

« 7 ARTS », l'hebdomadaire bruxellois d'information et de critique, enrichit sa carrière : dès cette année il fait son entrée dans la presse quotidienne. C'est dans les colonnes du nouveau journal « L'Aurore » qu'on retrouvera chaque jour les écrits, critiques et études de ses rédacteurs.

« LA NERVIE », revue illustrée d'art et lettres, consacre un numéro spécial à l'œuvre du peintre Pierre Flouquet. Les études sont signées Maurice Casteels et Pierre Courthon.

« MUSAION », la nouvelle revue tchécoslovaque, consacrée aux arts plastiques, vient de publier son premier numéro, lequel est consacré à Jean Zerzavy, peintre.

EDITIONS "TEKHNE"

LA CITE. Première année. (Rare) fr. 40.—
Deuxième année. (Rare) 30.—
3°, 4°, 5° et 6° années 20.—

Ces volumes peuvent être fournis reliés en pleine toile moyennant un supplément de 15 francs.

LA REVUE « TEKHNE » (série d'avant-guerre), collection complète de la 2° année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés 40.—

L'Art et la Société, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés 50.—

Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages 4.—

L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez 4.—

Paul Hankar (1859-1901), par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée 4.—

Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée 4.—

L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste 2.—

L'habitation coloniale. Sa construction au Congo Belge, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée 4.—

Matériaux de substitution dans la construction de maisons, par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée 4.—

L'architecture hollandaise, par Luc & Paul Haesaerts. Une brochure illustrée 4.—

Il est accordé à tout nouvel abonné de « La Cité », à titre de prime, une réduction de 50 % sur tout achat de livres ne dépassant pas 50 francs.

PRIX DE L'ABONNEMENT à l'année en cours de la Revue « LA CITE » et de son supplément « TEKHNE » : Belgique, 35 francs. Etranger, 50 francs.

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166,21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

LA CITE & TEKHNÉ

**la plus importante revue belge
d'architecture -
d'urbanisme -
et d'art public**

**LES ABONNEMENTS PRENNENT COURS A PARTIR DU PREMIER NUMÉRO
ILS DONNENT DROIT A UNE RISTOURNE DE 25 FRs SUR NOS ÉDITIONS**

AU PROGRAMME DE CETTE ANNEE :

**ARTICLES ORIGINAUX ET ETUDES
ABONDAMMENT ILLUSTRÉES SUR**

**L'ACTIVITÉ ARCHITECTURALE EN
BELGIQUE ET A L'ÉTRANGER.**

LA TECHNIQUE URBAINE.

L'ESTHÉTIQUE DES EXPOSITIONS.

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ.

LES GRANDS TRAVAUX D'ART PUBLIC.

LA PROTECTION DES SITES.

**LES PERFECTIONNEMENTS DE
LA TECHNIQUE CONSTRUCTIVE.**

**LES INFORMATIONS TOUCHANT LE
MONDE ARCHITECTURAL.**

URBANISTIQUE, ETC.

**L'ABONNEMENT AUX 12 NUMÉROS FRs
A VERSER AU COMPTE CHÈQUES POSTAUX 166.21**

35